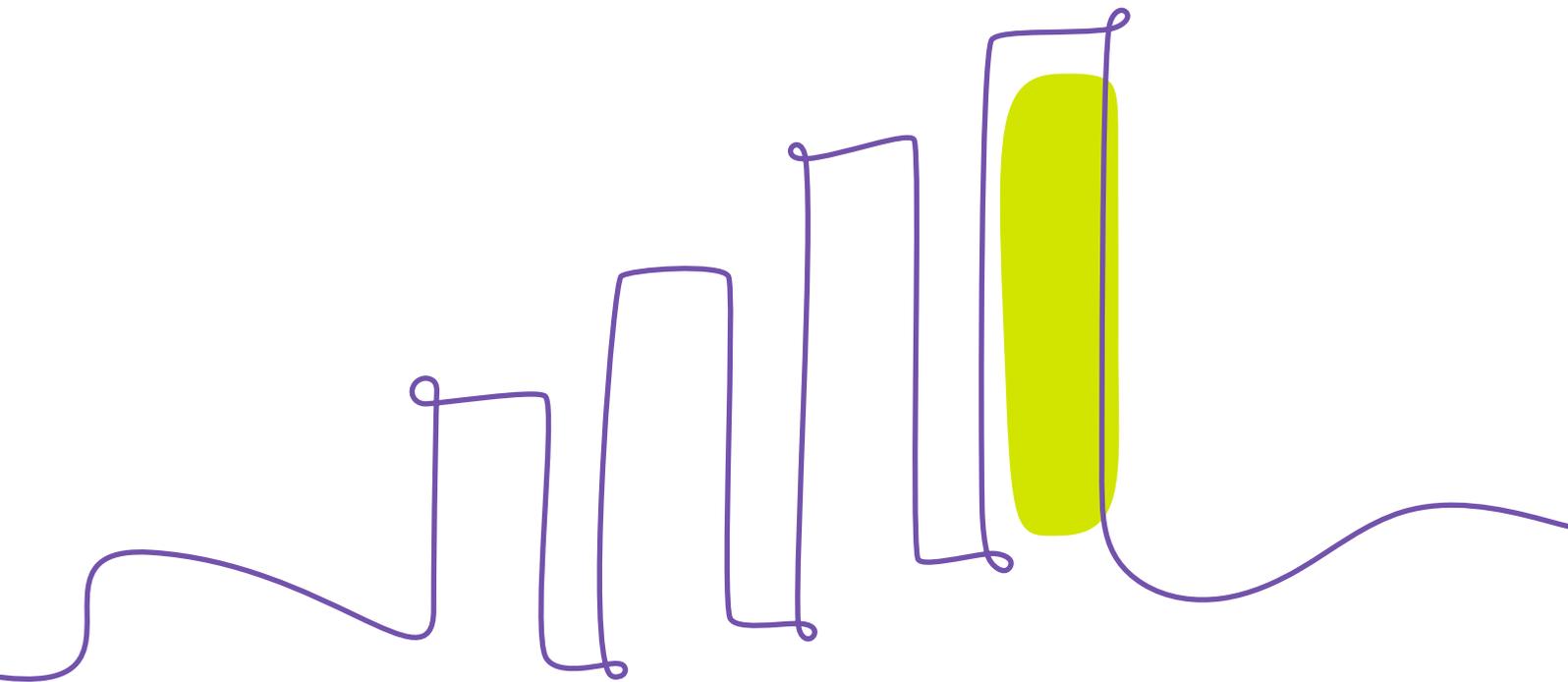


Rapport financier



Comptes consolidés

- 109** Bilan consolidé
- 110** Compte de résultat consolidé
- 111** Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 112** État des capitaux propres consolidés

Annexe des comptes consolidés

- 113** Raison sociale, forme juridique et siège
- 113** Principes d'établissement des comptes consolidés
- 122** Commentaires relatifs à la gestion des risques
- 134** Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur
- 135** Commentaire sur l'évaluation des couvertures
- 136** Politique commerciale lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)
- 137** Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan
- 137** Organe de révision
- 137** Autres données requises par la loi
- 138** Informations relatives au bilan
- 151** Informations se rapportant aux opérations hors bilan
- 152** Informations sur le compte de résultat

Rapport de l'organe de révision

- 155** Rapport de l'organe de révision du groupe

Publication

- 160** Publication des fonds propres et des liquidités

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

- 161** Bilan
- 162** Compte de résultat
- 163** Annexe aux comptes annuels
- 168** Proposition de répartition du bénéfice

Rapport de l'organe de révision

- 169** Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actifs	Annexe	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Liquidités		4 159 411	4 726 647	-567 236	-12,0
Créances sur les banques	11	54 389	60 629	-6 240	-10,3
Créances sur la clientèle	2	1 471 226	1 476 507	-5 281	-0,4
Créances hypothécaires	2, 11	28 677 521	28 200 436	477 085	1,7
Opérations de négoce	3	10 226	14 782	-4 556	-30,8
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	65 438	107 936	-42 498	-39,4
Immobilisations financières	5	2 270 541	1 089 305	1 181 236	108,4
Comptes de régularisation		46 555	40 094	6 461	16,1
Participations non consolidées	6, 7, 37	260 052	244 967	15 085	6,2
Immobilisations corporelles	8	80 002	86 529	-6 527	-7,5
Valeurs immatérielles	9	0	0	0	n/a
Autres actifs	10	28 367	32 593	-4 226	-13,0
Total des actifs		37 123 728	36 080 425	1 043 303	2,9
Total des créances subordonnées		0	0	0	n/a
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
Passifs					
Engagements envers les banques		1 629 169	1 480 588	148 581	10,0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12	22 165 850	22 024 257	141 593	0,6
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	5 953	22 463	-16 510	-73,5
Obligations de caisse		236 327	196 220	40 107	20,4
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	9 942 100	9 270 300	671 800	7,2
Comptes de régularisation		210 615	171 531	39 084	22,8
Autres passifs	10	235 891	311 666	-75 775	-24,3
Provisions	16	20 411	27 887	-7 476	-26,8
Réserves pour risques bancaires généraux	16	155 786	109 786	46 000	41,9
Capital social	17	7 896	7 896	0	0,0
Réserve issue du capital		592 555	592 582	-27	-0,0
Réserve issue du bénéfice		1 770 792	1 720 994	49 798	2,9
Propres parts du capital	21	0	0	0	n/a
Bénéfice consolidé		150 383	144 255	6 128	4,2
Total des capitaux propres		2 677 412	2 575 513	101 899	4,0
Total des passifs		37 123 728	36 080 425	1 043 303	2,9
Total des engagements subordonnés		0	0	0	n/a
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
Opérations hors bilan	Annexe	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Engagements conditionnels	2, 28	135 044	144 137	-9 093	-6,3
Engagements irrévocables	2	881 866	960 028	-78 162	-8,1
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	66 717	61 164	5 553	9,1
Crédits par engagement	29	0	0	0	n/a

Compte de résultat consolidé

		2024	2023	Variation	Variation
	Annexe	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produit des intérêts et des escomptes	33	671 735	634 399	37 336	5,9
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	n/a
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		15 655	5 162	10 493	203,3
Charges d'intérêts		-278 520	-212 566	-65 954	31,0
Résultat brut des opérations d'intérêts		408 870	426 995	-18 125	-4,2
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	16	-12 930	-19 470	6 540	-33,6
Résultat net des opérations d'intérêts		395 940	407 525	-11 585	-2,8
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		57 045	51 381	5 664	11,0
Produit des commissions sur les opérations de crédit		2 965	3 035	-70	-2,3
Produit des commissions sur les autres prestations de service		48 595	44 337	4 258	9,6
Charges de commissions		-15 654	-14 879	-775	5,2
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		92 951	83 874	9 077	10,8
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	50 452	40 274	10 178	25,3
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		31	54	-23	-42,6
Produits des participations		10 577	12 396	-1 819	-14,7
dont participations enregistrées selon la méthode de la mise en équivalence		7 743	9 581	-1 838	-19,2
dont autres participations non consolidées		2 834	2 815	19	0,7
Résultat des immeubles		1 376	1 281	95	7,4
Autres produits ordinaires		619	775	-156	-20,1
Autres charges ordinaires		-270	-386	116	-30,1
Autres résultats ordinaires		12 333	14 120	-1 787	-12,7
Produits d'exploitation		551 676	545 793	5 883	1,1
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	34	-161 551	-162 867	1 316	-0,8
Autres charges d'exploitation	35	-138 452	-127 319	-11 133	8,7
Charges d'exploitation		-300 003	-290 186	-9 817	3,4
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-19 845	-23 802	3 957	-16,6
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		1 546	449	1 097	244,3
Résultat opérationnel		233 374	232 254	1 120	0,5
Bénéfice consolidé					
Produits extraordinaires	36	671	2 304	-1 633	-70,9
Charges extraordinaires	36	-6	-6	0	0,0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		-46 000	-50 000	4 000	-8,0
Impôts	39	-37 656	-40 297	2 641	-6,6
Bénéfice consolidé		150 383	144 255	6 128	4,2

Tableau des flux de trésorerie consolidé

	2024	2024	2024	2023	2023	2023
	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	150 383			144 255		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	46 000			50 000		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	19 845			23 802		
Adaptations de valeur en fonction des participations de la mise en équivalence		1 764			3 601	
Provisions et autres corrections de valeur	573	4 747		433	7 955	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	33 620	18 964		46 188	24 990	
Comptes de régularisation actifs		6 461			13 680	
Comptes de régularisation passifs	39 084			30 002		
Dividende de l'exercice précédent		86 859			78 962	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	289 505	118 795	+ 170 710	294 680	129 188	+ 165 492
Variation des propres titres de participation		27			14	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	0	27	-27	0	14	-14
Participations non consolidées		13 321			250	
Immeubles	109	1 290		384	2 532	
Autres immobilisations corporelles	31	10 298		104	11 301	
Valeurs immatérielles		1 868			1 775	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	140	26 777	-26 637	488	15 858	-15 370
Créances sur la clientèle		5 817		54 527		
Créances hypothécaires		489 282			1 063 520	
Utilisation conforme à leur but de corrections de valeur individuelles		2 263			12 256	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	141 593				449 628	
Obligations de caisse	40 107			118 446		
Flux de fonds d'opérations de la clientèle	181 700	497 362	-315 662	172 973	1 525 404	-1 352 431
Opérations de négoce	4 556			2 760		
Immobilisations financières		1 181 236		197 929		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	671 800			922 600		
Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux	676 356	1 181 236	-504 880	1 123 289	0	+ 1 123 289
Créances sur les banques	6 240				11 524	
Engagements envers des banques	148 581				273 527	
Flux de fonds d'opérations interbancaires	154 821	0	+ 154 821	0	285 051	-285 051
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	42 498			157 332		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		16 510			2 906	
Autres actifs	4 226				17 610	
Autres passifs		75 775			99 519	
Flux de fonds d'autres positions du bilan	46 724	92 285	-45 561	157 332	120 035	+ 37 297
Flux de fonds de l'activité bancaire	1 059 601	1 770 883	-711 282	1 453 594	1 930 490	-476 896
Total des sources de fonds (+)/des emplois de fonds (-)	1 349 246	1 916 482	-567 236	1 748 762	2 075 550	-326 788

	État 31.12.2024 en milliers de CHF	État 31.12.2023 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	État 31.12.2023 en milliers de CHF	État 31.12.2022 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF
Variation de l'état des liquidités						
Liquidités	4 159 411	4 726 647	-567 236	4 726 647	5 053 435	-326 788
Total liquidités	4 159 411	4 726 647	-567 236	4 726 647	5 053 435	-326 788

État des capitaux propres consolidés

	Capital social en milliers de CHF	Réserve issue du capital en milliers de CHF	Réserve issue du bénéfice en milliers de CHF	Réserves pour risques bancaires généraux en milliers de CHF	Propres parts du capital en milliers de CHF	Bénéfice consolidé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	7 896	592 582	1 720 994	109 786		144 255	2 575 513
Utilisation du bénéfice de l'année précédente			57 396			-57 396	0
Acquisition de propres parts du capital					-3 114		-3 114
Aliénation de propres parts du capital					3 033		3 033
Bénéfice / perte résultant de l'aliénation de propres parts du capital		-81			81		0
Dividendes et autres distributions		54				-86 859	-86 805
Autres dotations / prélèvements affectant les réserves pour risques bancaires généraux				46 000			46 000
Autres dotations / prélèvements affectant les autres réserves			-7 598				-7 598
Bénéfice consolidé						150 383	150 383
Capitaux propres à la fin de la période de référence	7 896	592 555	1 770 792	155 786	0	150 383	2 677 412

Annexe des comptes consolidés

Raison sociale, forme juridique et siège

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional.

Principes d'établissement des comptes consolidés

Principes

Les principes de comptabilité, de présentation des comptes, d'évaluation et de consolidation reposent sur le Code des obligations, les prescriptions comptables suisses pour les banques telles que définies par la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution correspondantes de la FINMA, ainsi que sur les dispositions statutaires de Valiant Holding SA et les prescriptions du groupe (ci-après indifféremment désignés par « Valiant »).

Les prescriptions de SIX Exchange Regulation SA relatives à la présentation des comptes doivent aussi être observées, l'action de Valiant étant cotée à SIX Swiss Exchange SA.

Principes de consolidation

Valiant établit un bouclage consolidé. La situation économique y est présentée de manière à communiquer un état de la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant correspondant à la réalité, selon le principe de l'image fidèle (true and fair view).

Le périmètre de consolidation correspond à la présentation au tableau 7. Les comptes consolidés regroupent toutes les entreprises contrôlées par Valiant au sens de l'art. 34, al. 3, OB. Les participations dans des entreprises qui ne sont pas significatives pour les rapports financiers ou les risques et les participations qui sont significatives, mais qui ont été reprises sans signification stratégique et cédées ou liquidées dans les douze mois ne sont pas consolidées. Les participations non consolidées, y compris les justifications, figurent dans la présentation au tableau 7.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

Les bouclages des sociétés du groupe qui font l'objet du processus de consolidation sont conformes aux principes unifiés du groupe. Les actifs, passifs et opérations hors bilan internes ainsi que les charges et produits résultant de transactions internes doivent être éliminés ainsi que le résultat interne qu'ils ont généré.

Toutes les entreprises sont comptabilisées selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au bénéfice consolidé sont comptabilisées séparément selon la théorie de l'unité dans les capitaux propres et le compte de résultat.

Principes généraux

L'ensemble des actifs, des engagements et des opérations hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (franc suisse).

Enregistrement et inscription au bilan

Les opérations conclues jusqu'à la date de clôture du bilan sont en principe comptabilisées à la date de conclusion et évaluées selon les principes établis. La comptabilisation des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion. Les opérations sur devises sont comptabilisées selon le principe de la date de règlement. Entre la date de conclusion et la date de règlement, ces opérations sont comptabilisées à des valeurs de remplacement inférieures aux valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés. L'inscription au bilan des émissions d'emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage s'effectue selon le principe de la date de règlement.

Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les impacts des adaptations relatives aux monnaies étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat (position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur »).

Les positions en monnaies étrangères ont été évaluées aux cours de change suivants à la date de clôture du bilan :

	31.12.2024	Exercice précédent
USD	0.9063	0.8416
EUR	0.9384	0.9297
GBP	1.1350	1.0730

Toutes les entreprises du groupe Valiant présentent leur comptabilité en francs suisses.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques et engagements envers les banques

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les échanges de liquidités sont enregistrés dans le bilan à la valeur nominale. Le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. L'aliénation subséquente des titres reçus implique un enregistrement au bilan, avec saisie d'un engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Corrections de valeur pour risques de défaillance

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont effectuées selon le principe de prudence pour tous les risques de perte perceptibles. Une dépréciation survient lorsque le montant dont on peut escompter la récupération (y compris en tenant compte des sûretés) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des positions actives correspondantes. En cas de modifications concernant l'épuisement des limites de crédit avec correction de valeur ou provision correspondante, les reports entre corrections de valeur et provisions pour les risques de défaillance n'affectent pas le compte de résultat.

Des correctifs de valeur individuels sont constitués pour les créances compromises. Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises doivent être évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés, et une correction de valeur doit être effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. L'évaluation se fait sur une base individuelle, et la diminution de valeur est couverte par des correctifs de valeur individuels.

Pour les créances non compromises, des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur les positions «Créances sur la clientèle» et «Créances hypothécaires». Pour les postes du bilan «Créances sur les banques» et «Immobilisations financières» (titres de créance détenus jusqu'à l'échéance), aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'est constituée en raison des exigences de solvabilité élevées et du faible niveau des actifs.

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance se base sur un système de notation des clientes et clients à 13 niveaux. Les clientes et clients classés au niveau de notation 13 sont considérés comme des créances compromises. Pour les engagements à haut risque (notation client·e entre 9 et 12), des correctifs de valeur individuels pour risques inhérents de défaillance sont constitués sur les parts en blanc. Tous les engagements sont en outre affectés à différents sous-portefeuilles en fonction du type de couverture. Pour ces derniers, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont déterminées par une approche du taux de perte. Tant l'estimation des taux de corrections de valeur sur les parts en blanc des créances à haut risque que la détermination des taux de perte sur les sous-portefeuilles se basent sur l'avis d'experts.

La réserve des correctifs de valeur individuels pour risques de défaillance inhérents aux engagements à haut risque est entièrement constituée. Les corrections de valeur déterminées par l'approche du taux de perte pour tous les engagements sont accumulées de manière dynamique sur cinq ans, jusqu'à fin 2025. Les corrections de valeur devant encore être constituées sont déterminées chaque trimestre et leur constitution est répartie linéairement sur la durée résiduelle de la phase de constitution de cinq ans. La comptabilisation sur la durée de la phase de constitution de cinq ans s'effectue par prélèvement dans les réserves issues du bénéfice et n'affecte pas le résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées dans la mesure où le compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts» dépasse 5 % du résultat brut des opérations d'intérêts. Toute couverture insuffisante en résultant doit être éliminée par une nouvelle constitution dans un délai maximal de cinq ans.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Pour des explications complémentaires en rapport avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, se référer au paragraphe «Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur».

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement, dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Lors de la conclusion d'une transaction, l'attribution aux opérations de négoce est effectuée et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont en principe évaluées à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

S'il n'est exceptionnellement pas possible de déterminer la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les plus-values ou pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisées dans la position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Valiant enregistre les produits des intérêts et dividendes des portefeuilles titres destinés au négoce à la position «Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce». Il est renoncé à compenser le refinancement des positions contractées dans les opérations de négoce avec les opérations d'intérêts. Le résultat du négoce primaire résultant des opérations d'émissions de titres est comptabilisé dans la position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés (dérivés)

Opérations de négoce L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Valiant ou la Banque Valiant SA peut compenser les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) exécutoires juridiquement.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé à la position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Opérations de couverture L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même position du compte de résultat. En cas de macro

hedges dans les opérations d'intérêts, le solde peut être saisi, suivant l'instrument employé, soit dans la position « Produits des intérêts et des escomptes », soit dans la position « Charges d'intérêts ».

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de variation des taux d'intérêt est déterminé selon l'accrual method. La composante du taux est délimitée ici sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la position de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » à la position « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des opérations de couverture de taux comptabilisées selon l'accrual method sont aliénées avant l'échéance, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

Valiant considère les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est totalement ou partiellement plus efficace comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

Immobilisations financières

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Lorsque des titres de créance sont aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente, sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les produits structurés sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. L'instrument de base et le produit dérivé sont comptabilisés ensemble sous la position « Immobilisations financières ».

Les stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte destinés à la couverture d'engagements relatifs aux comptes de métaux précieux sont évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les positions « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Lorsque des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse sont aliénées, le résultat réalisé est intégralement comptabilisé sous la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent dans la présentation au tableau 7.

Les participations résultent de la détention par les entreprises du groupe de parts de sociétés revêtant un caractère d'infrastructure et de titres de participation, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part donnant droit à des voix. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires, représente la valeur légale maximale.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

La préservation de la valeur est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles qui peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable sont portés à l'actif s'ils ont une valeur de marché ou d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient. Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Immeubles à l'usage de la banque et autres immeubles	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques dans des immeubles propres	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location max. 15 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Mobilier	max. 4 ans
Informatique, matériel	max. 4 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la position « Produits extraordinaires » et les pertes subies sous la position « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer des avantages économiques au groupe pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas portées à l'actif.

Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation ne doit pas être enregistrée à une valeur supérieure au coût d'acquisition. Lors de l'évaluation postérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

En cas d'acquisition d'activités et d'entreprises, les actifs et passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle. Lorsque ce processus d'évaluation fait ressortir le fait que les coûts de l'acquisition sont supérieurs aux actifs nets, la différence est réputée être un « goodwill » et portée à l'actif sous les « valeurs immatérielles ». En ce qui concerne les sorties de fonds qui sont attendues consécutivement à un changement de contrôle, les engagements sont enregistrés sous « Autres passifs ». Ils doivent ensuite être dissous conformément à leur but. Un « badwill » résiduel, correspondant effectivement à une acquisition favorable (authentique « lucky buy »), doit être enregistré immédiatement dans la position « Produits extraordinaires ».

Lorsque des valeurs immatérielles sont portées au bilan, leur durée d'utilisation doit être estimée avec prudence. L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories de valeurs immatérielles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Goodwill	max. 5 ans
Autres	max. 5 ans

La préservation de la valeur des valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »).

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont enregistrés à la valeur nominale. Les commissions d'acomptes en rapport avec des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes de taux et délimitées sur la durée de l'emprunt auprès des centrales d'émission de lettres de gage en question.

Propres titres de créance

Les emprunts obligataires et obligations de caisse propres figurent dans les positions correspondantes inscrites au passif. Les produits des intérêts sur les emprunts obligataires et obligations de caisse propres sont indiqués dans les charges d'intérêts sans impact sur le compte de résultat.

Opérations de leasing

Les objets utilisés par la banque dans le cadre d'un leasing d'exploitation ne sont pas inscrits à l'actif. Les charges de leasing sont enregistrées au débit de la position « Autres charges d'exploitation ».

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par l'analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date de clôture du bilan s'ils contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur « temps » exerce une influence importante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à la valeur attendue des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. Les provisions libérées sont dissoutes par le compte de résultat.

Les provisions pour risques de défaillance sont constituées selon la même méthode que les corrections de valeur pour risques de défaillance.

Engagements de prévoyance

Les incidences économiques des institutions de prévoyance sur le groupe sont soit l'avantage économique, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle les entreprises du groupe sont affiliées.

En cas de découvert, il y a un engagement économique lorsque les conditions de la constitution d'une provision sont remplies.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et qu'il est envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. Un futur avantage économique (y compris réserves de cotisations de l'employeur) est porté à l'actif.

Les cotisations de l'employeur dues aux institutions de prévoyance rattachées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « Charges de personnel »).

Impôts

Impôts courants Les impôts courants affectant le revenu et le capital déterminant de la période correspondante sont calculés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la position « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents Les valeurs comptables qui s'écartent des valeurs fiscalement déterminantes (différences d'évaluation) sont systématiquement déterminées. L'impact latent affectant les impôts est ensuite pris en compte et comptabilisé sous la position « Provisions ». La délimitation annuelle des impôts latents sur le revenu se fonde sur une approche orientée vers le bilan et prend en compte en principe toutes les incidences ultérieures en matière d'impôts sur le revenu. L'impact latent affectant les impôts sur le revenu, c'est-à-dire la variation par rapport à l'année précédente, est enregistré dans la position « Impôts ».

Les impôts actifs latents sur le revenu provenant des différences temporaires ainsi que des reports de perte fiscale peuvent être inscrits au bilan dans la position « Autres actifs ». Les éventuelles prétentions fiscales non passées à l'actif sont publiées dans l'annexe sous les créances conditionnelles.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme capitaux propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux sont en principe imposées. Des provisions pour impôts latents sont constituées dans les réserves liées, non imposées pour risques bancaires généraux.

Transactions avec les participants

Les transactions avec les participants en leur qualité de participants sont enregistrées à la juste valeur.

Propres parts du capital

Les positions dans les propres parts du capital de Valiant sont enregistrées et publiées en diminution des capitaux propres.

L'achat de propres parts du capital de Valiant est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction. Cette valeur correspond, en principe, à la juste valeur des biens remis à titre de règlement à la contrepartie.

L'inscription au bilan des propres parts du capital de Valiant se fait à la valeur d'acquisition moyenne. Il est renoncé à tout ajustement de valorisation.

Dans le cas d'une aliénation de propres parts du capital de Valiant, la réalisation d'une éventuelle différence entre les fonds reçus et la valeur comptable est portée au crédit ou au débit de la position « Réserve issue du capital ». Le dividende sur les propres parts du capital de Valiant est aussi comptabilisé à la position « Réserve issue du capital ».

Frais des transactions relatives aux capitaux propres

Les frais des transactions relatives aux capitaux propres sont en principe imputés dans la position « Réserve issue du capital » dès lors qu'il s'agit d'une création de capital (augmentation du capital, vente de propres parts du capital) ou d'un remboursement (réduction du capital, achat de propres parts du capital). Cette écriture est effectuée après déduction des impôts sur le revenu y relatifs.

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont enregistrées à la valeur nominale. Des provisions sont constituées au passif du bilan pour les risques de perte identifiables.

Opérations fiduciaires Les opérations fiduciaires recouvrent les placements, les crédits (y compris crédits hypothécaires aux particuliers), les participations et les transactions effectuées dans le cadre du prêt et de l'emprunt de titres que la banque effectue ou octroie en son nom, mais sur la base d'un ordre écrit exclusivement pour le compte et aux risques du client ou de la cliente. Le donneur d'ordre supporte le risque de change, de transfert, de cours et de du croire, la totalité du produit de la transaction lui revient. La banque perçoit seulement une commission. Les limites de crédit qui peuvent être résiliées en tout temps par la Banque Valiant SA sont enregistrées comme engagements irrévocables. Ceux-ci sont levés lorsque l'acte de transfert à l'investisseur est établi.

Changement des principes d'établissement des comptes consolidés

Il n'y a pas eu de modifications significatives dans les principes d'établissement des comptes consolidés ni d'éventuelles corrections d'erreurs ayant des conséquences sur les comptes consolidés.

Commentaires relatifs à la gestion des risques

Politique de risque/gouvernance des risques

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il définit la politique de risque et réglemente ainsi la stratégie, l'identification, la mesure et la surveillance des risques, ainsi que les responsabilités de la direction, du contrôle des risques, de la compliance et de l'organe de révision interne. Il valide par ailleurs les limites stratégiques en matière de tolérance au risque maximale, ainsi que les limites définies en fonction de la tolérance au risque pour des risques individuels au sein des différentes catégories de risque. La limite de capacité de risque prévoit que les exigences en matière de fonds propres légaux sont respectées même si les scénarios de stress prévus par le conseil d'administration se produisent. Dans les scénarios de stress, la simulation de détériorations macroéconomiques majeures suscite en particulier les risques de défaillance, les risques de variation des taux d'intérêt ainsi que les risques de refinancement et de liquidité. Le conseil d'administration est informé de tous les risques importants et de leur évolution chaque année, de manière régulière.

Outre les spécifications quantitatives sur la propension au risque et la tolérance au risque, le conseil d'administration a fixé les directives qualitatives suivantes pour la politique de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée du risque pour la banque et contribuent à la réalisation des objectifs commerciaux.
- Valiant vise, pour l'ensemble des activités, un rapport équilibré entre risque et rendement.
- Les risques pris en connaissance de cause doivent être mesurés, limités, surveillés et faire l'objet d'un compte rendu. Les risques nets doivent rester dans le cadre de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques s'applique. Quand cela n'est pas possible, les risques identifiables indissociables des activités doivent être réduits.
- Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Il appartient à chaque collaboratrice et collaborateur, en particulier aux supérieur·e·s de tous les niveaux, de connaître (et d'identifier) les risques existants dans leur secteur d'activité et de promouvoir la compréhension des risques.
- Valiant prend des mesures appropriées de réduction des risques (par exemple directives globales, exigences en matière de couverture et de qualité, garanties, limites, optimisation des processus, double contrôle, contrôles clés, instances de contrôle indépendantes telles que Legal et Compliance ainsi que contrôle des risques, Business Continuity Management, assurances, formations) pour s'assurer de son fonctionnement dans le respect de la tolérance au risque du conseil d'administration et des exigences réglementaires.
- Le code de conduite de Valiant énonce les principes selon lesquels nous incarnons nos valeurs dans notre travail quotidien.

Le contrôle des risques rend compte à intervalles périodiques du respect des spécifications de la politique de risque au conseil d'administration. Le rapport du contrôle des risques comprend à la fois un examen du respect de toutes les limites quantitatives et une évaluation qualitative des risques globaux et individuels, à titre prospectif, en fonction de l'environnement macroéconomique au moment du reporting.

L'adéquation de la politique de risque est vérifiée périodiquement par le conseil d'administration, et des ajustements sont effectués, le cas échéant. De plus, elle fixe le cadre pour tous les aspects des directives relatifs au risque.

Comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque prépare les bases de décision relatives à la politique de risque pour le conseil d'administration. Il évalue au moins une fois par trimestre la situation en termes de risque ainsi que le respect des spécifications de la politique de risque et informe le conseil d'administration au sujet de l'évolution de la situation en termes de risque, des éventuels changements des conditions cadres ainsi que des mesures prises. En outre, le comité d'audit et de risque évalue les rapports de la révision externe et interne ainsi que le système de contrôle interne (SCI).

Comité de direction

Le comité de direction est compétent pour la mise en œuvre de la politique de risque. Cela comprend essentiellement la création d'une structure organisationnelle appropriée, de directives globales, l'élaboration de processus appropriés pour identifier, mesurer, évaluer, piloter et surveiller les risques pris, ainsi que l'établissement, le maintien et l'examen de la pertinence du contrôle interne.

Contrôle des risques

Le contrôle des risques occupe une fonction de risque indépendante des processus commerciaux sous la direction du Chief Risk Officer (CRO). Il analyse la mise en œuvre et le respect des exigences de la politique de risque, évalue tous les risques (capacité de risque ainsi que risques individuels) et est responsable des rapports trimestriels au comité de direction et au comité d'audit et de risque, ainsi que des rapports semestriels au conseil d'administration. Le contrôle des risques est également responsable de la conception et du développement du SCI et de son adaptation en cas de changements significatifs des processus et/ou de nouveaux produits. Cela englobe l'évaluation continue de l'efficacité des techniques d'identification et de réduction des risques. Le CRO est directement subordonné au CEO et dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Le CRO peut à tout moment soumettre des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Compliance

Compliance est une fonction et un département indépendants des processus commerciaux, placés sous la direction du responsable Legal et Compliance, lui-même directement subordonné au CEO. Compliance veille à prendre des dispositions organisationnelles pour garantir systématiquement le respect des normes internes et externes ainsi que des prescriptions légales. Dans le cadre de l'exercice de sa fonction, Compliance dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Par ailleurs, Compliance conseille et assiste la direction de la banque pour les cas inhabituels ou complexes et analyse d'éventuelles violations des réglementations déterminantes. Le responsable Legal et Compliance présente périodiquement un rapport sur les thèmes juridiques actuels, les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration. Il peut également soumettre à tout moment des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Révision interne

La révision interne est subordonnée au conseil d'administration, qui approuve chaque année la planification annuelle axée sur le risque et prend connaissance du rapport d'activités. Le comité d'audit et de risque est responsable de la conduite de la révision interne. La révision interne vérifie et évalue régulièrement le système de contrôle interne. Cela englobe l'évaluation des risques ainsi que la pertinence et l'efficacité des contrôles (« design effectiveness » et « operational effectiveness »). Les rapports de révision de la révision interne sont traités au sein du comité d'audit et de risque.

Gestion des risques

La gestion des risques fait partie des tâches essentielles permanentes de la banque et vise le pilotage global et systématique de l'ensemble des risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation, le pilotage et le compte rendu au sujet des risques individuels ainsi que cumulés.

Risques de défaillance

Valiant est principalement exposée aux risques de défaillance en raison des prêts à la clientèle. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si le débiteur n'honore que partiellement ou pas du tout ses engagements et/ou lorsque des couvertures telles que des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur. Ils existent à la fois pour les prêts à la clientèle, les engagements conditionnels, les engagements irrévocables et les autres opérations liées à une contrepartie (p. ex. opérations interbancaires, immobilisations financières, dérivés).

Prêts à la clientèle Valiant accorde exclusivement des prêts aux clientes et clients qui disposent de la capacité de rembourser les crédits. Les clientes et clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité de la cliente/du client, la connaissance de l'objet du crédit, la plausibilité et la proportionnalité de chacune des opérations de crédit constituent donc des aspects essentiels.

L'activité principale de Valiant englobe les financements immobiliers pour la clientèle privée, les indépendant·e·s et les PME. En outre, des crédits sont également proposés pour la mise à disposition de moyens d'exploitation et d'autres prestations de base pour les entreprises. Les prêts non couverts sont exclusivement attribués à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les crédits à la consommation ou les crédits en blanc aux particuliers sont uniquement accordés dans des cas exceptionnels.

Valiant réalise des opérations de crédit en premier lieu dans les cantons où elle possède des succursales. Dans une mesure limitée, des prêts sont également octroyés dans d'autres cantons. Ils peuvent à la fois être transmis ou accordés directement par les succursales et par des partenaires de coopération.

Les risques de défaillance sont simulés, dans le cadre de la planification des fonds propres, pour plusieurs scénarios qui doivent être approuvés par le conseil d'administration et ne doivent pas dépasser les limites de la capacité de risque du conseil d'administration.

Mesures d'atténuation des risques Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller les risques de défaillance tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des opérations de crédit au niveau des opérations individuelles incombe au Credit Office qui, indépendamment des organisations de distribution, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le traitement des crédits et les restructurations des crédits. Le département restructurations crédits est un centre de compétences spécialisé dans les restructurations et les réalisations et dans la gestion des crédits en souffrance ou douteux. La surveillance des risques de défaillance au niveau du portefeuille s'effectue par le département gestion des crédits, placé sous le contrôle du CRO.

Les risques de défaillance sont limités grâce à la répartition des risques, aux critères de qualité et aux taux d'avance maximaux des sûretés (marges de couverture). L'amortissement des crédits couverts par gage immobilier doit être fonction du type d'objet, du montant de nantissement et du but d'utilisation. Pour l'octroi de crédits, dans le cadre duquel la solvabilité et la capacité de crédit sont évaluées selon des critères uniformes, des compétences axées sur le risque sont définies. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême d'octroi de crédit à la commission de crédit. Celle-ci est composée de représentantes et représentants du comité de direction, de l'organisation de distribution ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences pour les crédits à faible risque sont déléguées aux décideuses et décideurs individuels dans les organisations de distribution ainsi qu'au Credit Office.

Les prêts constituant une Exception to Policy font l'objet d'un accompagnement et d'une surveillance spécifiques dans le cadre des procédures ordinaires, y compris pour l'activité de compte rendu. Sont considérés comme des ETP les crédits couverts par gage hypothécaire, dont au moins un des critères (avance, capacité financière, amortissement minimum) n'est pas conforme aux prescriptions internes de la banque. La proximité et la connaissance de la clientèle favorisent la surveillance de l'engagement de crédit. Une procédure de contrôle axée sur le risque est appliquée suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture. Celle-ci réévalue la solvabilité du débiteur et analyse la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, les événements liés à la clientèle et aux garanties qui ont une incidence sur la solvabilité sont activement surveillés. Si nécessaire, de nouvelles évaluations de l'engagement de crédit sont réalisées.

Les risques de crédit au niveau du portefeuille sont également surveillés à l'aide d'indicateurs d'alerte précoce ainsi que de revues de valorisation et de tests de résistance. L'analyse de la structure du portefeuille englobe la répartition du portefeuille selon un grand nombre de caractéristiques structurelles (notamment le type de crédit, la notation de la contrepartie, le secteur, la garantie, les caractéristiques géographiques, les corrections de valeur, les prêts Exception to Policy).

Risques de contrepartie Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement liquidités et actifs liquides de haute qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les critères de qualité pour la fixation des limites sont définis majoritairement sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues. Les montants des limites sont vérifiés périodiquement et au besoin adaptés à l'évolution des conditions. L'octroi de limites est approuvé par l'Asset Liability Committee (ALCO). Le respect des limites est constamment surveillé et fait l'objet d'un compte rendu.

Les dérivés de gré à gré sont uniquement conclus avec des contreparties sélectionnées. Un contrat-cadre standardisé est conclu avec celles-ci (avec une annexe de garantie). Il comporte un accord de dénouement et compensation en cas d'insolvabilité/de faillite de la contrepartie («close-out netting»). Les annexes de garantie comprennent en principe l'obligation mutuelle d'échanger des sûretés à des fins de couverture des marges de garantie.

Les sûretés sous forme de garanties bancaires doivent satisfaire aux exigences de qualité internes. L'évolution des notations des contreparties ainsi que des sûretés fait l'objet d'une surveillance active et donne lieu à des mesures correspondantes en cas de détérioration des notations ou de pertes de valeur significatives. Compte tenu du modèle d'affaires, les risques de corrélation (interaction entre la solvabilité d'une contrepartie et la valeur des instruments déposés par et liés à celle-ci) revêtent une importance mineure. Une détérioration potentielle de la notation de Valiant ne nécessiterait pas la fourniture de marges/sûretés importantes en sus, sauf pour les financements garantis sur le marché des capitaux (Covered Bonds, lettres de gage), pour lesquels les exigences de couverture peuvent varier en fonction de la notation. Les risques de concentration en rapport avec les sûretés reçues sont sous surveillance.

Risques pays On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un État ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire pour Valiant, compte tenu de ses activités. Ils surviennent presque exclusivement avec les risques de contrepartie (banques, immobilisations financières) et sont donc pris en compte au niveau de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de contrepartie.

Risques de marché

Risques de variation des taux d'intérêt Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est largement influencé par les fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et hors bilan de la banque sont soumises à des risques de variation des taux d'intérêt. Ceux-ci tiennent à la fixation des taux distincte des actifs, des passifs et des instruments financiers dérivés. Le conseil d'administration a donc défini, sur la base de réflexions sur la sensibilité et le résultat, des limites de risque pour l'Asset Liability Management (ALM).

Sous la direction du CFO, l'ALCO est chargé de mesurer et de surveiller le risque de variation des taux d'intérêt. L'ensemble des données importantes sont mesurées au moins une fois par mois pour assurer le respect des limites de risques d'intérêt.

Le reporting ALM comporte les résultats des analyses les plus importantes – telles que la sensibilité des capitaux propres et l'effet de la variation des taux sur le revenu, la durée des actifs et passifs, l'évolution des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses value at risk – ainsi que la sollicitation des limites. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt est la base de la gestion des risques de variation des taux d'intérêt. Il indique l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions résiliables ou payables à vue sont représentées à l'aide d'un modèle de réplication. L'adéquation des taux de réplication est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque de variation des taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des capitaux propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu) et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat des opérations d'intérêts.

Les risques de variation des taux d'intérêt en monnaie étrangère ne sont pas significatifs pour Valiant. Les remboursements anticipés de créances à taux d'intérêt fixe sont uniquement possibles avec l'autorisation de Valiant.

Autres risques de marché Les autres risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en devises ainsi que les titres comptabilisés dans l'état des titres négociables sont affectés au portefeuille de négoce. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites, faibles par rapport à la capacité de risque de Valiant, est surveillé par le contrôle des risques et fait l'objet de rapports réguliers au conseil d'administration et au comité de direction.

Risques de liquidité et de refinancement

L'objectif supérieur de la gestion des risques de liquidité est que Valiant puisse, même dans des situations de stress, faire face à l'ensemble des engagements de paiement avec des possibilités de refinancement fortement limitées. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de stress.

Valiant se refinance principalement par des fonds de la clientèle largement diversifiés. Du fait de la structure de clientèle à composition hétérogène, les concentrations excessives se réduisent à certains groupes de clientes et clients. Le marché des capitaux représente une autre source de refinancement pour les fonds à moyen et long terme. Cela se fait principalement par l'intermédiaire de refinancements couverts, à l'instar des prêts de la Banque des lettres de gage et d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Sur le marché monétaire à court et moyen terme, Valiant se refinance dans une mesure limitée auprès de banques tierces. Les coûts de refinancement et de maintien de la liquidité sont imputés aux domaines d'activité aux prix de transfert (« fund transfer pricing »).

Le comité de direction délègue la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité à l'ALCO. Un ensemble de directives régissent les principes à observer pour la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité (compétences et procédures). Le département ALM/Treasury, indépendant des organisations de distribution de la banque, est chargé de la gestion du refinancement et des liquidités. Celui-ci assure le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et la surveillance du respect des limites. ALM/Treasury établit des rapports périodiques à l'intention du comité de direction et de l'ALCO. Le contrôle des risques surveille le système de contrôle interne en tant que deuxième ligne de défense (« second line of defence ») et évalue chaque trimestre les risques de liquidité et de refinancement.

Valiant prend d'importantes mesures de réduction des risques afin de limiter les risques de liquidité. Le comité de direction édicte en outre des limites d'alerte qui soutiennent le respect des limites globales. Toute violation de limite d'alerte donne lieu à des actes détaillés, d'une part, afin de garantir la communication avec les instances pertinentes et, de l'autre, de la supprimer sans délai. Valiant détient en permanence un certain encours minimal d'actifs liquides, en tant que réserve de liquidités. Ces biens patrimoniaux constituant la réserve de liquidités répondent aux critères des actifs liquides de haute qualité. Par ailleurs, Valiant dispose de sûretés non grevées auprès de la Banque des lettres de gage et émet des emprunts garantis dans le cadre du programme de Covered Bonds. ALM/Treasury assure la planification à long terme de la trésorerie et du refinancement ainsi que la planification tactique des liquidités sur la base de la planification de la structure du bilan.

Valiant réalise au moins une fois par mois des tests de résistance bancaires et systémiques afin d'identifier les charges, de les quantifier et d'en analyser les conséquences sur les entrées et sorties de trésorerie ainsi que sur les positions de liquidités. Les résultats des tests de résistance et le respect des limites de résistance font l'objet de rapports mensuels au comité de direction et trimestriels au comité d'audit et de risque du conseil d'administration. L'adéquation des scénarios de résistance est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Valiant dispose d'un plan d'urgence global pour affronter les graves problèmes de liquidités. Ce plan d'urgence pour les liquidités fait partie intégrante de la planification de crise à l'échelle de l'ensemble de la banque. Différents indicateurs d'alerte précoce aussi bien spécifiques que généraux ont ainsi été définis pour reconnaître les pénuries latentes de liquidités et les risques de refinancement accrus.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des « risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures internes, au facteur humain, aux systèmes, ou d'événements extérieurs ». Cette définition inclut les risques d'ordre juridique et de conformité, mais pas les risques stratégiques ni les risques de réputation. Les risques opérationnels sont encourus en tant que risques consécutifs aux activités commerciales avec la clientèle.

Propension au risque et tolérance au risque Dans un règlement, le conseil d'administration a défini la propension au risque et la tolérance au risque en lien avec les risques opérationnels, notamment lors de l'utilisation des données électroniques de la clientèle. Il n'existe en principe aucune propension à accepter des risques opérationnels ayant un fort impact et/ou une probabilité d'occurrence élevée sans que des mesures correspondantes de réduction ou de transfert du risque soient mises en place. Les mesures prises doivent être suffisantes pour réduire de manière prospective les risques résiduels, s'agissant de l'impact et de la probabilité d'occurrence, de telle sorte qu'ils soient conformes à la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration. L'évaluation prospective des risques opérationnels se fonde sur l'inventaire des risques opérationnels, dans lequel ces risques inhérents (risques bruts avant mesures de réduction des risques) ainsi que les risques résiduels sont évalués compte tenu des mesures de réduction du risque (en particulier des contrôles ciblés). En outre, le conseil d'administration a également publié des valeurs indicatives quantitatives (événements à signaler) et des valeurs de référence qualitatives pour l'évaluation en aval de la tolérance au risque.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques opérationnels

Valiant recourt aux instruments suivants pour identifier les risques inhérents :

- mise en place dans chaque secteur de responsables SCI qui s'appuient sur leur savoir-faire pour préparer l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le contrôle des risques ;
- relevé et analyse de données sur les pertes en vue d'estimer le potentiel de pertes ;
- rapports de la révision interne et externe ;
- rapports internes (p. ex. rapports de conformité, réclamations de clientes et clients, rapports financiers, etc.) ;
- analyse d'informations de sources externes, telles que la FINMA, la BNS, l'ASB, l'Ombudsman des banques suisses, les prestataires informatiques, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, la presse et les revues spécialisées ;
- indicateurs de risque et de performance (par exemple ICP d'outsourcing, confirmation par les responsables des contrôles de la mise en œuvre des contrôles clés) pour la surveillance des risques opérationnels et indicateurs de l'efficacité du système de contrôle interne.

Système de contrôle interne (SCI) Les mesures visant à réduire les risques opérationnels inhérents comportent en particulier un système de contrôle interne adapté. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation fonctionnelle. Les responsables SCI compétents évaluent au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents. Le conseil d'administration évalue périodiquement l'adéquation et l'efficacité du SCI. L'évaluation du SCI est examinée de manière approfondie à l'avance, par le comité d'audit et de risque.

Le SCI de Valiant s'articule autour de trois lignes de défense (« lines of defence ») :

- Dans le cadre de la première ligne de défense, le SCI assure l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques dans tous les processus bancaires pertinents. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que dans l'organisation fonctionnelle.
- Au sein de la deuxième ligne, les départements indépendants de contrôle des risques et compliance des secteurs d'activité orientés vers le résultat assument leur fonction de surveillance et de contrôle.
- Dans le cadre de la troisième ligne, la banque est contrôlée par la révision interne.

Business Continuity Management (BCM) Valiant a pour objectif suprême de garantir à tout moment l'accès à ses services. La sécurité de l'information (et plus précisément, le respect de la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données critiques ainsi que la protection des principaux systèmes d'information de Valiant) est donc essentielle pour Valiant.

Le modèle d'affaires de Valiant prévoit, dans le secteur informatique, un degré élevé de sourcing et le recours à des prestataires de premier rang, qui étayent de manière optimale l'évolution des affaires de Valiant. Les capacités, processus et l'organisation de Valiant ont fait l'objet d'un développement régulier, pour correspondre le mieux possible aux modèles de sourcing et de services des prestataires, et pour assurer un pilotage actif de ces derniers.

Les principes relatifs à la garantie, le maintien et le rétablissement des fonctions critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM.

Des Business Continuity Plans (BCP) existent pour toutes les fonctions critiques, et pour les processus et ressources critiques y afférents.

Afin de préparer de manière ciblée une situation de crise éventuelle, une Business Impact Analysis est menée au minimum une fois par an pour toutes les fonctions et tous les processus critiques. En collaboration avec les prestataires d'outsourcing, les Business Continuity Plans (BCP) et les Disaster Recovery Plans (DRP) existants sont vérifiés, testés et actualisés.

Une cellule de crise composée et formée en vue de ces situations assure la gestion de la crise proprement dite, jusqu'au rétablissement d'une situation normale. Sa capacité à remplir ses fonctions est testée et optimisée lors d'un exercice annuel.

Résilience opérationnelle Outre la capacité de rétablir les fonctions critiques en cas d'interruption dans les limites de la tolérance aux interruptions, il est ici fait référence à la capacité à identifier les menaces et les défaillances éventuelles, à s'en protéger et à y réagir, à rétablir la marche ordinaire des affaires et à en tirer des enseignements pour minimiser les conséquences. Pour accroître sa résilience opérationnelle, Valiant mène au minimum une fois par an une analyse des menaces et interruptions éventuelles des fonctions critiques, ainsi que des mesures prises pour réduire la probabilité d'occurrence des défaillances et perturbations. Les mesures en résultant sont examinées avec les domaines de compétence concernés et mises en œuvre.

Recours à l'intelligence artificielle (IA) Le recours à l'IA se généralise dans le secteur financier. Valiant utilise aussi différentes applications basées sur l'IA, et notamment des outils de prestataires externes permettant d'identifier et de lutter contre la fraude dans le trafic des paiements numérique ou d'évaluer des biens immobiliers financiers. Les applications basées sur l'IA sont soumises à un processus de contrôle interne avant de pouvoir être utilisées chez Valiant. Pour lutter contre les cyberattaques toujours plus sophistiquées menées à l'aide de l'IA (attaques de phishing de plus en plus réalistes, technologies d'hypertrucage), Valiant déploie, en collaboration avec ses partenaires d'outsourcing, différents outils de reconnaissance et de contrôle optimisés régulièrement. Elle mène aussi des campagnes de sensibilisation auprès des collaborateurs et collaboratrices.

Reporting Le contrôle des risques établit des rapports périodiques sur le respect du règlement «Risques opérationnels» à l'intention du comité d'audit et de risque et du conseil d'administration. Le reporting englobe essentiellement le respect des spécifications en matière de tolérance au risque, l'évaluation des risques opérationnels (en particulier les nouveaux risques ou les changements dans l'évaluation des risques) et de la résilience opérationnelle ainsi qu'une analyse des pertes opérationnelles. En outre, le compte rendu porte sur la mise en œuvre des contrôles clés effectués par les responsables du contrôle ainsi que sur les activités de contrôle des risques.

Risques de compliance

Les activités bancaires sont soumises à des réglementations et à des normes sous la forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA ainsi que de codes de conduite et de directives de l'Association suisse des banquiers, dans l'esprit de l'autorégulation. Des spécifications internationales ont également un impact direct ou indirect sur le secteur financier national et doivent être suivies et prises en compte en permanence. Outre le respect des prescriptions réglementaires, une gestion efficace de la conformité («Compliance Management») permet non seulement de surveiller, mais aussi de gérer les risques de conformité et donc d'assurer une activité commerciale conforme à la loi.

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent Les banques suisses sont soumises à une réglementation stricte en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La FINMA veille à son respect. Valiant applique systématiquement toutes les règles en vigueur qui la concernent et veille à leur respect au moyen de formations, de contrôles, de mesures de surveillance et d'une analyse de risque détaillée.

Loi sur les services financiers (LSFin) / loi sur les établissements financiers

(LEFin) Valiant a défini les processus relatifs à la mise en œuvre de la LSFin. Ces derniers visent notamment à garantir le respect des obligations d'information et de clarification plus élevées dans le cadre de la distribution de produits de placement. Ils assurent également une clarification systématique de la capacité de risque et de la propension au risque du client/ de la cliente ainsi qu'une documentation adaptée des entretiens clientèle. Les exigences accrues concernant la formation continue et le perfectionnement des conseillers et conseillères à la clientèle sont également respectées.

Loi sur la protection des données (LPD) Valiant a mis en œuvre toutes les exigences la concernant. Les informations relatives au traitement des données personnelles de la clientèle par Valiant sont communiquées à cette dernière par le biais de la déclaration de confidentialité qui lui est envoyée et qui est publiée sur le site Internet de Valiant. En ce qui concerne les obligations découlant de la loi sur la protection des données, les collaboratrices et collaborateurs sont formés conformément à leur fonction.

Activités financières transfrontalières En tant que banque de détail à vocation nationale, Valiant applique une position restrictive face à sa clientèle domiciliée à l'étranger. Des opérations sont effectuées avec des clientes et clients étrangers uniquement s'ils entretiennent un lien suffisamment étroit avec la Suisse. L'ouverture de ce type de relation d'affaires n'est possible que sur place (en Suisse). Il n'y a pas d'acquisition transfrontalière active de clientèle domiciliée à l'étranger. En raison des risques sous-jacents, Valiant a fixé pour règle de ne proposer aucune opération sur titres à sa clientèle domiciliée à l'étranger. Le suivi de la clientèle étrangère est centralisé dans un département doté de collaboratrices et collaborateurs spécialement formés à leurs tâches.

Conformité fiscale Valiant satisfait aux exigences de la réglementation fiscale, qui sont issues de la réglementation suisse, mais qui peuvent aussi avoir des effets extraterritoriaux. Valiant est donc tenue de déclarer aux autorités fiscales compétentes les données soumises à l'obligation de communication concernant sa clientèle imposée à l'étranger. Ces réglementations fiscales sont les suivantes :

- Qualified Intermediary (QI), un régime de retenue à la source correcte sur les revenus patrimoniaux américains, en vigueur depuis 2001.
- Loi américaine relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA), une prescription en vigueur depuis 2014 en matière d'identification et de vérification du statut américain de tous les clients et clientes bancaires.
- Échange automatique de renseignements (EAR), une exigence en vigueur depuis 2017 en matière d'identification et de déclaration de tous les clients et clientes bancaires résidant fiscalement dans un pays partenaire de l'EAR.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques sont les risques découlant d'une stratégie erronée, d'une mauvaise mise en œuvre de la stratégie ou d'une capacité d'adaptation inadéquate face aux évolutions de l'environnement professionnel (par exemple cadre juridique ou évolutions macroéconomiques défavorables).

La stratégie est définie par le conseil d'administration et vérifiée périodiquement. Le respect des directives stratégiques ainsi que de leur impact fait l'objet d'une surveillance périodique de la part du comité de direction. Un rapport est établi à l'intention du comité stratégique du conseil d'administration ainsi que du conseil d'administration.

Risques de réputation

Les risques de réputation comportent notamment le risque qu'une publicité négative sur la gestion des affaires ou les relations d'affaires d'une banque, qu'elle soit justifiée ou pas, compromette la confiance dans l'intégrité de l'établissement. Les risques de réputation ne sont généralement pas quantifiables et ne peuvent donc être gérés à l'aide de limites quantitatives. Les risques de réputation sont limités, autant que possible, par une multitude d'instruments visant à renforcer la compétence et l'intégrité, ainsi qu'un système de contrôle interne adéquat.

Risques environnementaux/liés à la durabilité

Valiant est consciente de l'importance croissante de la durabilité dans le secteur financier (finance durable) et assume ses responsabilités en matière de relations humaines, de ressources et de gestion d'entreprise. La stratégie « Valiant 2029 » oriente davantage l'activité commerciale sur la durabilité. La gestion des émissions de carbone en constitue un élément central. Valiant s'efforce d'atténuer autant que possible les risques ESG en adoptant des

mesures ciblées et en tenant compte des évolutions réglementaires ainsi que des impératifs du contexte économique.

Les répercussions du changement climatique représentent des risques financiers pour les établissements financiers. Il s'agit principalement d'une part de risques physiques qui découlent du changement climatique en tant que tel, et d'autre part de risques de transition en lien avec la décarbonation de l'économie. Les établissements financiers doivent identifier leurs principaux risques financiers liés au climat et les gérer de manière appropriée. Cela a amené Valiant à étudier de manière encore plus systématique les risques de durabilité et en particulier les risques climatiques, afin de les ancrer dans la gestion des risques de l'établissement. Dans le cadre du reporting climatique conformément aux recommandations reconnues au niveau international de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), les principes élaborés sont publiés pour la première fois pour l'exercice 2024.

Principes fondamentaux et ambitions :

- Valiant aligne son activité commerciale sur l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs climatiques de la Suisse. Nous visons la neutralité climatique d'ici à 2050. Pour ce faire, nous réduisons par paliers les émissions de CO₂ de l'activité bancaire opérationnelle ainsi que des secteurs d'activité pertinents (financement, placements...).
- Politique de crédit : Valiant évite les engagements risqués et éthiquement discutables et exclut donc les thèmes sociaux et environnementaux controversés dans le cadre des financements de projets pour la clientèle entreprises. Lors des entretiens-conseil portant sur le financement de la propriété du logement, nous abordons notamment les questions du maintien de la valeur à long terme, de l'efficacité énergétique et du besoin prévisible de rénovation des biens immobiliers, et nous proposons une offre de financement adéquate pour les assainissements énergétiques.
- Activités de placement (produits et services) : dans le cadre du conseil en placement, la clientèle est interrogée sur ses préférences ESG, et l'offre est harmonisée avec les préférences exprimées. Valiant fournit à ses clientes et clients uniquement des recommandations de placement correspondant à leurs préférences ESG. Valiant tient compte des aspects de durabilité de ses produits et services et les développe en fonction des besoins et de manière ciblée sur l'ensemble de sa gamme de services.
- Valiant connaît et gère les risques liés à la durabilité en ce qui concerne les produits et les services (« do no harm ») et utilise les opportunités de durabilité pour des développements ponctuels sur le marché et pour générer des revenus.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques environnementaux et de durabilité Valiant a mis en place des processus d'identification et de mesure des risques au niveau de l'entreprise. Les indicateurs de risque pour le pilotage des risques climatiques sont notamment les émissions de gaz à effet de serre directement générées (scope 1) et celles indirectement générées par l'achat d'énergie (scope 2). En outre, nous établissons le volume des émissions de gaz à effet de serre financées (scope 3) dans le portefeuille de crédit, concrètement les hypothèques et les crédits aux entreprises, ainsi que dans le portefeuille de placements.

Par ailleurs, des indicateurs appropriés pour la surveillance des risques physiques ainsi que des risques de transition sont recensés.

Dans la mesure du possible, les risques climatiques et ses effets pour Valiant sont quantifiés en vue d'élaborer des mesures visant à promouvoir des investissements et financements durables.

Vous trouverez davantage d'informations sur la durabilité dans le rapport de durabilité 2024. Le reporting climatique conforme aux TCFD figure aux pages 85 à 113. Les détails relatifs à la gestion des risques et les indicateurs susmentionnés sont décrits aux pages 28 à 32 et 108 à 109.

Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Surveillance des engagements de crédit

La surveillance des engagements de crédit se fait, selon la nature des garanties, par des mesures et instruments adaptés et selon une périodicité correspondant aux risques inhérents.

Pour les crédits d'exploitation commerciaux non couverts, des informations relatives à l'évolution financière de l'entreprise sont demandées aux clientes et clients chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de procéder à l'examen de solvabilité. Un système d'alerte précoce est par ailleurs mis en œuvre afin de déceler en temps utile les risques latents. De plus amples informations sur la surveillance des engagements de crédit figurent au paragraphe « Mesures d'atténuation des risques », page 125.

Détermination des corrections de valeur

L'examen de solvabilité des clientes et clients s'effectue à l'aide de modèles de rating spécifiques aux différents segments de clientèle, permettant d'évaluer les probabilités de défaillance de la clientèle. Valiant utilise le système de rating client Creditmaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Il s'agit avant tout, pour les particuliers, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité. L'évaluation repose prioritairement sur des facteurs quantitatifs. Pour la notation de la clientèle privée ainsi que pour les grandes entreprises clientes, des facteurs qualitatifs sont aussi pris en compte.

Parallèlement à l'examen de solvabilité des clientes et clients au moyen du système de notation de la clientèle, les sûretés déposées pour garantir les prêts sont périodiquement réévaluées et examinées. Pour les positions compromises nouvellement identifiées ou déjà connues, ainsi que pour les positions à haut risque, des corrections de valeur individuelles sont constituées sur la partie non couverte de la créance. De plus amples informations sur la constitution et la dissolution de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance figurent dans les principes d'établissement des comptes consolidés, page 115.

Créances compromises

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées à la valeur de liquidation des sûretés, et la diminution de valeur est, si nécessaire, couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Les valeurs estimées de réalisation sont escomptées à la date de clôture du bilan.

Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. De ce fait, les retards de paiement des intérêts et des amortissements sont aussi analysés et surveillés. Les intérêts arriérés et compromis sont directement comptabilisés dans les corrections de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits. Les corrections de valeur et provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes avec impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Commentaire sur l'évaluation des couvertures

Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes.

Crédits garantis par hypothèques

Dans le cas des crédits garantis par hypothèques, les couvertures par gage immobilier sont évaluées en fonction de l'affectation et du genre des objets. L'évaluation des propriétés d'habitation occupées par le propriétaire se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base de caractéristiques détaillées des immeubles. La valeur immobilière d'immeubles de rendement tels que des immeubles locatifs, de bureaux, commerciaux ou industriels est quant à elle déterminée sur la base de modèles de capitalisation. Ceux-ci tiennent compte des revenus durables tirés de l'objet pour déterminer la valeur de rendement en tant que paramètre déterminant. Si le maintien de l'engagement de crédit n'est plus assuré et que la créance est compromise, le bien est évalué à sa valeur de liquidation. Pour l'octroi de crédit, Valiant s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne ou, dans de rares cas, externe, et le prix d'achat ou le prix de revient.

Crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier

Valiant accorde des crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier dans toutes les formes usuelles dans les banques (compte courant, prêt, crédit à terme). Les crédits sont accordés en échange de la mise en gage de valeurs patrimoniales sous forme d'avoirs en compte, de titres courants sur le marché et liquides, de droits découlant de polices d'assurance, d'avoirs en comptes fiduciaires et d'autres valeurs patrimoniales nantissables. Pour couvrir les fluctuations de valeur des couvertures, des décotes sont appliquées sur les valeurs de marché afin de déterminer les valeurs d'avance.

Politique commerciale lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Des instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le portefeuille de négoce que dans le portefeuille bancaire.

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille de négoce sont des dérivés négociés avec des tiers pour couvrir les besoins de la clientèle et des swaps de devises utilisés à des fins non spéculatives dans le cadre de la gestion du bilan (Treasury).

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille bancaire servent exclusivement à la gestion des risques de variation des taux d'intérêt (« hedge accounting »). Les créances et engagements du portefeuille de banque (opérations de base) sensibles aux taux sont couverts par des dérivés sur taux (opérations de couverture). Une partie des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de banque (essentiellement les créances et engagements envers les clientes et clients ainsi que les créances hypothécaires) est regroupée par monnaie dans différentes fourchettes de contrainte de taux pour être couverte au moyen de « macro hedges » correspondants. Au stade auquel un instrument financier est classé comme une relation de couverture, la banque documente la relation entre instrument de couverture et opération de base couverte. Elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture et les méthodes relatives à l'efficacité (effective) de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est évaluée continuellement dans le cadre de tests d'efficacité, notamment en observant les performances mutuelles et leur corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est essentiellement considérée comme hautement efficace lorsque les critères suivants sont réunis :

- La couverture est considérée comme hautement efficace tant lors de la première application que sur sa durée.
- Les opérations de base et de couverture sont liées par une relation économique étroite.
- En ce qui concerne le risque couvert, les fluctuations de valeur de l'opération de base et de l'opération de couverture sont contraires.
- Les résultats effectifs de la couverture s'inscrivent dans une fourchette de 80 à 125 %.

Inefficacité

Dès qu'une opération de couverture ne remplit plus les critères de l'efficacité, elle est assimilée à une opération de négoce, et l'effet issu de la partie inefficace est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'exercice sous revue.

Organe de révision

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat durant l'exercice sous revue.

Autres données requises par la loi

Il n'existe aucune autre donnée requise par la loi n'ayant pas déjà été publiée dans les présents comptes consolidés.

Informations relatives au bilan

1. Opérations de financement de titres

Il n'existait aucune opération de financement de titres à la date de référence.

2. Couverture de créances et d'opérations hors bilan ainsi que créances compromises

	Nature des couvertures			Total en milliers de CHF	
	Couvertures hypothécaires en milliers de CHF	Autres couvertures en milliers de CHF	Sans couverture en milliers de CHF		
Prêts					
Créances sur la clientèle	337 374	628 924	582 233	1 548 531	
Créances hypothécaires	28 693 668		30 227	28 723 895	
Immeubles d'habitations	25 371 948		16 851	25 388 799	
Immeubles commerciaux	694 822		1 453	696 275	
Immeubles artisanaux et industriels	1 463 967		11 594	1 475 561	
Autres	1 162 931		329	1 163 260	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	29 031 042	628 924	612 460	30 272 426
	Exercice précédent	28 528 605	639 466	609 256	29 777 327
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	28 995 975	628 763	524 009	30 148 747
	Exercice précédent	28 498 197	639 268	539 478	29 676 943
Hors bilan					
Engagements conditionnels	7 975	18 279	108 790	135 044	
Engagements irrévocables	725 376		156 490	881 866	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			66 717	66 717	
Total du hors bilan	Exercice sous revue	733 351	18 279	331 997	1 083 627
	Exercice précédent	827 360	16 980	320 989	1 165 329

Créances compromises	Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur individuels en milliers de CHF
Année de référence	121 721	80 632	41 089	41 089
Année précédente	84 783	57 398	27 385	27 385

Le montant net des créances compromises a augmenté de CHF 13,7 millions en comparaison annuelle. Cette hausse s'explique par quelques positions dont la notation s'est détériorée. Aucune détérioration systématique de la situation globale n'a été constatée.

Les actifs sans rendement s'élèvent à CHF 64,9 millions (contre CHF 48,3 millions l'exercice précédent).

3. Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Actifs		
Opérations de négoce	10 226	14 782
Titres de participation	10 226	14 782
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total actifs	10 226	14 782

4. Instruments financiers dérivés

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	
Swaps				46 732		1 680 000	
Instruments de taux	0	0	0	46 732	0	1 680 000	
Contrats à terme	18 706	5 953	1 718 015				
Devises/métaux précieux	18 706	5 953	1 718 015	0	0	0	
Options (exchange traded)							
Titres de participation/indices	0	0	0	0	0	0	
Total dérivés	18 706	5 953	1 718 015	46 732	0	1 680 000	
	Exercice précédent	2 999	22 463	990 564	104 937	0	2 430 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	Exercice sous revue	18 706	5 953		46 732		
	Exercice précédent	2 999	22 463		104 937		
Après prise en compte des contrats de netting				Valeurs de remplacement positives (cumulées) en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives (cumulées) en milliers de CHF		
Exercice sous revue				65 438	5 953		
Exercice précédent				107 936	22 463		

Selon les contreparties

	Instances centrales de clearing en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres clients en milliers de CHF
Valeurs de remplacement positives	0	64 217	1 221
Valeurs de remplacement négatives	0	5 159	794

Aucune compensation n'a été effectuée au bilan à la date de clôture.

	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Banques selon durée résiduelle			
Avec durée résiduelle jusqu'à 1 an	19 225	5 147	2 058 098
Avec durée résiduelle de plus de 1 an	44 992	12	1 242 878

5. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Titres de créance	2 267 240	1 086 840	2 335 891	1 079 355
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	2 267 240	1 086 840	2 335 891	1 079 355
Titres de participation	1 882	1 882	7 183	7 001
dont participations qualifiées ¹	88	88	210	210
Métaux précieux	85	83	85	83
Immeubles	1 334	500	1 334	500
Total immobilisations financières	2 270 541	1 089 305	2 344 493	1 086 939
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	2 266 740	1 086 340		

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

	De AAA à AA ⁻¹ De Aaa à Aa3 ²	De A+ à A ⁻¹ De A1 à A3 ²	De BBB+ à BBB ⁻¹ De Baa1 à Baa3 ²	De BB+ à B ⁻¹ De Ba1 à B3 ²	Inférieur à B ⁻¹ Inférieur à B3 ²	Sans notation	Total
	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Titres de créance à la valeur comptable	2 266 740	500					2 267 240

¹ Classement S&P, Fitch, ZKB

² Classement Moody's

La classification d'un titre est déterminée sur la base de l'examen de solvabilité des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Lorsqu'un titre est noté par plusieurs de ces agences, c'est la deuxième meilleure notation qui est retenue.

En l'absence de notation d'une de ces trois agences, la notation publiée par la Banque cantonale de Zurich est utilisée.

6. Participations non consolidées

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2023 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Corrections de valeur en milliers de CHF	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/ reprises d'amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2024 en milliers de CHF
Participations évaluées selon la mise en équivalence	181 281		181 281					1 764	183 045
sans valeur boursière	181 281		181 281					1 764	183 045
Autres participations non consolidées	66 736	-3 050	63 686		13 321				77 007
sans valeur boursière	66 736	-3 050	63 686		13 321				77 007
Total des participations non consolidées	248 017	-3 050	244 967	0	13 321	0	0	1 764	260 052

7. Entreprises dans lesquelles le groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations entièrement consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153800	100,00	100,00
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2000	100,00	100,00

Participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Évaluation selon la méthode de la mise en équivalence	Évaluation selon la valeur d'acquisition
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	100.00	100.00		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3900	18.69	18.69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1200	49.97	49.97	x	
Entris Holding SA, Muri b. Bern	Prestataire de services	25000	58.84	58.84	x	
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40.00	40.00		x
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2825	7.96	7.96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1200000	9.92	9.92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19522	0.33	0.33		x
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100.00	100.00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98.00	98.00		x
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98.00	98.00		x

Participations indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Viseca Payment Services SA, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25000	8.24	8.24

¹ Participation dans le groupe bancaire Entris

AgentSelly SA est une start-up proposant la vente de biens immobiliers comme un service de A à Z. Valiant détient 100% d'AgentSelly SA. Étant donné que la participation n'est pas significative pour les rapports financiers ni pour la situation de risque du groupe Valiant, il est renoncé à la consolidation. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

En dépit d'une part au capital de 58,84%, la participation dans Entris Holding SA est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, car :

- Certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée des deux tiers selon le pacte d'actionnaires d'Entris. Il s'agit essentiellement de dispositions relatives à la gestion et de mandats stratégiques du pool d'actionnaires.
- Les représentants de Valiant ne disposent pas d'une majorité au conseil d'administration d'Entris Holding SA et/ou des sociétés du groupe Entris.
- Le groupe Entris résulte d'une collaboration entre toutes les banques Entris.

N'étant pas significative, Gerag Gewerberevisions SA est évaluée selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

ValFinance SA est une entreprise inactive dont les capitaux propres sont négligeables du point de vue du groupe. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ont été fondées spécifiquement et exclusivement en rapport avec l'émission de Covered Bonds (tableau 15). Elles font office de garantes des Covered Bonds émises par la Banque Valiant SA. Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ne sont pas significatives, s'agissant du total du bilan comme du compte de résultat. C'est pourquoi elles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 millions.

8. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2023 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2024 en milliers de CHF
Immeubles	180 697	-106 359	74 338		1 290	-109	-7 924	67 595
Immeubles à l'usage de la banque ¹	154 007	-89 177	64 830		1 290		-7 561	58 559
Autres immeubles	26 690	-17 182	9 508			-109	-363	9 036
Autres immobilisations corporelles	25 149	-12 958	12 191		10 298	-31	-10 051	12 407
Total des immobilisations corporelles	205 846	-119 317	86 529	0	11 588	-140	-17 975	80 002

¹ Y compris les installations dans des immeubles loués

Aucun engagement ne résulte de futures primes de leasing opérationnel. Certains contrats de location pour des locaux professionnels (succursales) d'une durée résiduelle supérieure à un an ne sont pas considérés comme du leasing opérationnel.

9. Valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2023 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2024 en milliers de CHF
Autres valeurs immatérielles				1 868	-1 868	0
Total des valeurs immatérielles	0	0	0	1 868	-1 868	0

10. Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Compte de compensation			206 076	281 263
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	2 020	1 852		
Impôts indirects	6 244	2 824	21 556	17 402
Résultats sur les cours avant aliénations d'immobilisations financières	16 765	21 856	7 465	11 414
Divers	3 338	6 061	794	1 587
Total autres actifs et autres passifs	28 367	32 593	235 891	311 666

11. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	Montant de la créance ou valeur comptable		Engagements effectifs	
	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Liquidités (compte de garantie Esisuisse)	78 245	75 045		
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	9 316 579	8 745 863	7 114 100	6 342 300
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées pour Covered Bonds	3 600	1 600		
Créances cédées envers la clientèle pour une facilité de refinancement COVID-19	61 731	101 451	61 900	98 900
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour Covered Bonds	4 643 879	4 357 292	2 828 000	2 928 000
Créances sur les banques	3 260	10 460		
Actifs mis en gage	14 107 294	13 291 711	10 004 000	9 369 200

12. Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi qu'instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding		
Engagements	9 156	19 311
Total des engagements	9 156	19 311

La caisse de pension de Valiant Holding ne détient aucun droit de participation dans Valiant Holding SA.

13. Situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)	Valeur nominale 31.12.2024 en milliers de CHF	Renonciation d'utilisation 31.12.2024 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2024 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2023 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2024 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2023 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding	2020		2020	1 852	-168	

Les réserves de cotisations de l'employeur correspondent à la valeur nominale selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elles sont inscrites au bilan sous autres actifs. La valeur nominale des réserves de cotisations de l'employeur n'est pas escomptée. Les réserves de cotisations de l'employeur n'ont pas été rémunérées.

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent/insuffisance de couverture 31.12.2024 en milliers de CHF ¹	Part économique de Valiant au 31.12.2024 en milliers de CHF	Part économique de Valiant au 31.12.2023 en milliers de CHF	Modification de la part économique par rapport à l'année précédente en milliers de CHF	Cotisations payées pour l'année de référence en milliers de CHF	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2024 en milliers de CHF	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2023 en milliers de CHF
Fondation collective avenirplus.ch	p.m.				1 231	1 231	996
Plans de prévoyance avec excédent	28 381				10 755	10 621	20 388
Plans de prévoyance avec insuffisance							

¹ Non audité

À la fin de l'exercice sous revue, le degré de couverture provisoire de la caisse de pension de Valiant Holding s'élevait à 108,0% pour un taux technique de 1,50% (contre 1,50% l'exercice précédent). La réserve de fluctuation de valeur s'établit à CHF 37,3 millions. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur n'étant pas atteinte, il n'y a aucun avantage économique. Le conseil d'administration considère que malgré l'excédent de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 26, aucun engagement économique ne s'impose pour l'instant pour l'employeur ; ce montant doit être utilisé pour les assuré-e-s.

Les membres du comité de direction et de la direction sont également affilié-e-s à une caisse complémentaire (fondation collective avenirplus.ch). Le degré de couverture n'est pas encore connu au moment de la publication du rapport de gestion. Il s'élevait à 108,5% au 31.12.2023. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée à l'institution de prévoyance collective IGP-Personalvorsorge-Stiftung. Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou engagement futur.

La présentation des comptes de la caisse de pension de Valiant Holding et d'IGP-Personalvorsorge-Stiftung est conforme aux prescriptions des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement de la part de l'employeur.

14. Produits structurés émis

Il n'y a aucune position en produits structurés émis par la banque elle-même.

15. Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

Emprunteur		Taux d'intérêt	Année d'émission	Date de résiliation anticipée	Échéances	Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	1.125	2024	aucune	08.07.2025	20000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	1.000	2024	aucune	28.08.2025	100000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2019	aucune	31.10.2025	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2021	aucune	20.01.2026	270000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.200	2019	aucune	29.01.2027	303000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.375	2017	aucune	06.12.2027	250000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	1.850	2023	aucune	31.05.2028	180000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2019	aucune	31.07.2029	400000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.100	2021	aucune	29.11.2030	215000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.100	2021	aucune	07.05.2031	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	1.550	2024	aucune	23.04.2032	400000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.125	2019	aucune	04.12.2034	310000
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	Non subordonné	1.176 ¹				7114100
Total						9942100

¹ Valeur moyenne

Les Covered Bonds émis sont garantis par des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires sont alors cédées aux garantes des Covered Bonds, respectivement Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA. Pour de plus amples informations, se référer au prospectus d'émission.

	Échéance 2025 en milliers de CHF	Échéance 2026 en milliers de CHF	Échéance 2027 en milliers de CHF	Échéance 2028 en milliers de CHF	Échéance 2029 en milliers de CHF	Échéance >2029 en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Emprunts obligataires	310000	270000	553000	180000	400000	1 115 000	2 828 000
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	505 300	760 100	465 100	393 400	353 400	4 636 800	7 114 100
Total	815 300	1 030 100	1 018 100	573 400	753 400	5 751 800	9 942 100

16. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	31.12.2023 en milliers de CHF	Utilisations conformes au but en milliers de CHF	Constitution corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance en milliers de CHF	Reclassifica- tions en milliers de CHF	Intérêts en souffrance, recouvrements en milliers de CHF	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolutions par le compte de résultat en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	1 820					28	-10	1 838
Provisions pour engagements de prévoyance								0
Provisions pour risques de défaillance	14 345		47	-3 350				11 042
Provisions de restructurations ¹	8 169	-2 680					-1 544	3 945
Autres provisions ²	3 553	-142				545	-370	3 586
Total des provisions	27 887	-2 822	47	-3 350	0	573	-1 924	20 411
Réserves pour risques bancaires généraux³	109 786					46 000		155 786
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	27 384	-2 251		9 356	1 825	11 889	-7 114	41 089
Corrections de valeur pour les risques latents	73 000	-12	7 552	-6 006		19 906	-11 850	82 590
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	100 384	-2 263	7 552	3 350	1 825	31 795	-18 964	123 679

¹ Provision pour l'achèvement des travaux entamés dans le cadre du projet zone clients et de la stratégie 2020-2024

² Provisions pour risques juridiques, pour les rémunérations variables et pour la mise en oeuvre de projets stratégiques

³ 0,5 million de francs non imposé (exercice précédent : 0,5 million de francs)

⁴ Au cours de l'exercice sous revue, des corrections de valeur pour risques inhérents ont été constituées pour un montant de CHF 7,6 millions de francs, selon une approche basée sur le portefeuille. La comptabilisation a été effectuée à la charge des réserves issues du bénéfice. La constitution de ces corrections de valeur s'effectue jusqu'à fin 2025 ; le montant à constituer est évalué à CHF 35,8 millions de francs.

17. Capital social

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les informations relatives au capital social, se référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

18. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés durant l'exercice sous revue à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'au personnel

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 077	4 290	358	358
Membres du comité de direction	6 125	4 184	538	349
Membres de direction	9 437	6 732	829	562
Total	19 639	15 206	1 725	1 269

Les membres du conseil d'administration ont reçu 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif

aux rémunérations aux pages 81 à 104). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour le personnel. Il n'existe pas de programme d'option.

19. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Sociétés du groupe ¹	13 605	8 561	6 527	3 218
Affaires d'organes ²	2 862	2 863	2 267	2 019
Autres parties liées ³	4 094 403	4 648 701	1 325	1 434

¹ ValFinance SA, AgentSelly SA, Valiant Hypothèques SA, Valiant Garantie SA

² Membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Valiant Holding SA

³ Entris Holding SA, y compris Entris Banking SA

Il existe des opérations hors bilan avec des personnes proches qui s'élèvent à CHF 78,0 millions. Les transactions (opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient des conditions spéciales usuelles du secteur. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans le rapport relatif aux rémunérations aux pages 96 à 99.

20. Participants significatifs

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les données des participations principales, se référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

21. Propres parts du capital

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2024		0
+ Achats	106.08	29 817
- Ventes	101.40	-10 178
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	104.58	-19 639
Propres actions nominatives au 31.12.2024		0

Durant la période sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,08 million, imputée aux réserves issues du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés n'ont impliqué aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales et sociétés liées ne détiennent aucun instrument de capital propre de Valiant Holding SA. Il n'y a aucune propre part du capital réservée.

22. Participations des organes et rapport relatif aux rémunérations

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Les informations qui sont à publier conformément aux dispositions légales sont présentées dans le rapport relatif aux rémunérations. Il est par ailleurs fait référence au tableau 18 de l'annexe des comptes annuels de Valiant Holding SA.

23. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Échéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Échéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Échéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Échéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
Liquidités	4081166	78245						4159411	
Créances sur les banques	43768	10621						54389	
Créances sur la clientèle	5942	600006	169176	182638	400071	113393		1471226	
Créances hypothécaires	5316	4090760	1553614	2831778	13889468	6306585		28677521	
Opérations de négoce	10226							10226	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	65438							65438	
Immobilisations financières	1967		12529	203692	959111	1091908	1334	2270541	
Total	Exercice sous revue 4213823	4779632	1735319	3218108	15248650	7511886	1334	36708752	
	Exercice précédent	4836949	5556093	1306958	2595838	13448931	7930973	500	35676242
Engagements envers les banques	72355	61900	1284914	210000				1629169	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	9559762	8809762	2715495	1051256	29325	250		22165850	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5953							5953	
Obligations de caisse			14201	81846	125585	14695		236327	
Emprunts et prêts des lettres de gage			171800	643500	3375000	5751800		9942100	
Total	Exercice sous revue 9638070	8871662	4186410	1986602	3529910	5766745	0	33979399	
	Exercice précédent	9805117	9377271	3297557	2058240	3184575	5271068	0	32993828

24. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2024		31.12.2023	
	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF
Actifs				
Liquidités	4 158 059	1 352	4 725 757	890
Créances sur les banques	38 208	16 181	33 924	26 705
Créances sur la clientèle	1 467 151	4 075	1 472 278	4 229
Créances hypothécaires	28 677 521		28 200 436	
Opérations de négoce	10 226		14 782	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	65 438		107 936	
Immobilisations financières	1 716 280	554 261	1 007 602	81 703
Comptes de régularisation	46 555		40 094	
Participations non consolidées	260 052		244 967	
Immobilisations corporelles	80 002		86 529	
Valeurs immatérielles	0		0	
Autres actifs	28 367		32 593	
Total des actifs	36 547 859	575 869	35 966 898	113 527
Passifs				
Engagements envers les banques	519 405	1 109 764	613 229	867 359
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 921 874	243 976	21 896 912	127 345
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5 953		22 463	
Obligations de caisse	236 327		196 220	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	9 942 100		9 270 300	
Comptes de régularisation	210 615		171 531	
Autres passifs	235 891		311 666	
Provisions	20 411		27 887	
Réserves pour risques bancaires généraux	155 786		109 786	
Capital social	7 896		7 896	
Réserve légale issue du capital	592 555		592 582	
Réserve légale issue du bénéfice	1 770 792		1 720 994	
Bénéfice consolidé	150 383		144 255	
Total des passifs	35 769 988	1 353 740	35 085 721	994 704

25. Actifs par pays ou par groupe de pays

Les actifs étrangers concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est renoncé à une répartition des actifs par pays et par groupe de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

26. Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par solvabilité des groupes de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

27. Bilan selon les monnaies les plus importantes pour la banque

Actifs	CHF en milliers de CHF	EUR en milliers de CHF	USD en milliers de CHF	Divers en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	4 152 442	6 198	548	223	4 159 411
Créances sur les banques	18 163	4 443	6 970	24 813	54 389
Créances sur la clientèle	1 396 685	65 781	8 672	88	1 471 226
Créances hypothécaires	28 677 521				28 677 521
Opérations de négoce	10 226				10 226
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	65 438				65 438
Immobilisations financières	1 773 196	497 260		85	2 270 541
Comptes de régularisation actifs	46 555				46 555
Participations non consolidées	260 052				260 052
Immobilisations corporelles	80 002				80 002
Valeurs immatérielles					0
Autres actifs	28 328	30		9	28 367
Total des actifs bilantaires	36 508 608	573 712	16 190	25 218	37 123 728
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	574 647	680 976	407 280	55 112	1 718 015
Total des actifs	37 083 255	1 254 688	423 470	80 330	38 841 743
Passifs					
Engagements envers les banques	989 862	328 320	310 844	143	1 629 169
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 648 460	364 549	95 883	56 958	22 165 850
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5 953				5 953
Obligations de caisse	236 327				236 327
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	9 942 100				9 942 100
Comptes de régularisation passifs	210 615				210 615
Autres passifs	235 841	37	8	5	235 891
Provisions	20 411				20 411
Réserves pour risques bancaires généraux	155 786				155 786
Capital social	7 896				7 896
Réserve légale issue du capital	592 555				592 555
Réserve légale issue du bénéfice	1 770 792				1 770 792
Bénéfice consolidé	150 383				150 383
Total des passifs bilantaires	35 966 981	692 906	406 735	57 106	37 123 728
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1 091 007	575 308	16 478	22 469	1 705 262
Total des passifs	37 057 988	1 268 214	423 213	79 575	38 828 990
Position nette par monnaie	25 267	-13 526	257	755	12 753

Informations se rapportant aux opérations hors bilan

28. Engagements et créances conditionnels

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Engagements de couverture de crédit et similaires	17 808	21 884
Garanties de prestation de garantie et similaires	62 537	66 730
Autres engagements conditionnels	54 699	55 523
Total des engagements conditionnels	135 044	144 137

Il n'existe pas de créances conditionnelles.

Le groupe Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques Entris et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, il n'existe aucun indice au sein du groupe Entris suggérant qu'il ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations.

En tant qu'émettrice de la Debit Mastercard® et de cartes de crédit, Valiant fait partie du système de cartes Mastercard et Visa. En cas de défaut de l'un des émetteurs du système de cartes, tous les émetteurs sont en principe solidairement responsables, à hauteur, proportionnellement, de leur volume de transactions par rapport au volume total du système. Même en cas de défaut d'un grand émetteur, Valiant estime que son préjudice serait négligeable.

29. Crédits par engagement

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Total crédits par engagement	0	0

30. Opérations fiduciaires

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	25 646	26 437
Total des opérations fiduciaires	25 646	26 437

31. Patrimoine géré

Le seuil à partir duquel une répartition du patrimoine géré est requise n'a pas été dépassé. Il est donc renoncé à la présentation correspondante.

Informations sur le compte de résultat

32. Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Répartition du résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activités		
Opérations de négoce avec clients	48 315	38 435
Autres opérations de négoce	2 137	1 839
Résultat des opérations de négoce¹	50 452	40 274
Répartition du résultat des opérations de négoce selon le risque		
Titres	813	632
Devises	47 723	38 223
Matières premières/métaux précieux	1 916	1 419
Résultat des opérations de négoce¹	50 452	40 274

¹ L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Produit de refinancement dans la position produit des intérêts et des escomptes et intérêts négatifs significatifs

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Intérêts négatifs		
Intérêts négatifs sur les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)		
Intérêts négatifs sur les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)		21

Le produit des intérêts et des escomptes ne bénéficie du crédit d'aucun coût de refinancement pour les opérations de négoce.

34. Charges de personnel

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	134 550	130 569
dont charges en lien avec les rémunérations basées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	2 054	1 512
Prestations sociales	21 971	31 310
Autres frais de personnel	5 030	988
Total des charges de personnel	161 551	162 867

35. Autres charges d'exploitation

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Coût des locaux	16 877	16 543
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	77 392	72 112
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	3 481	3 302
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a, ch. 2, CO)	908	804
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel, prestations liées aux audits comprises	900	743
dont pour d'autres prestations de service	8	61
Autres charges d'exploitation	39 794	34 558
Total des charges d'exploitation	138 452	127 319

36. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	509	2 290
Autres postes	162	14
Total des produits extraordinaires	671	2 304
Charges extraordinaires		
Autres postes	6	6
Total des charges extraordinaires	6	6

Aucune perte significative n'est survenue durant l'exercice sous revue. De plus, aucune dissolution de réserves pour risques bancaires généraux n'a eu lieu. Nous renvoyons au tableau 16 pour les éventuelles dissolutions de corrections de valeur et provisions libérées.

37. Revalorisation de participations et immobilisations corporelles jusqu'à la valeur d'acquisition au maximum

Aucune revalorisation n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

38. Répartition du résultat opérationnel entre Suisse et étranger selon le principe des sites d'exploitation

Valiant n'a pas de sites d'exploitation à l'étranger.

39. Impôts courants et latents et indication du taux d'imposition

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Charges relatives aux impôts affectant le revenu et le capital	37 638	40 260
dont charges relatives aux impôts courants	40 201	42 362
dont constitution/dissolution de régularisations	-2 563	-2 102
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	18	37
Total impôts	37 656	40 297

Le taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel s'élevait en 2024 à 16,1 % (contre 17,4 % l'exercice précédent).

40. Résultat par droit de participation

	2024	2023
Bénéfice du groupe par action ¹ (en CHF)	9.52	9.13
Nombre moyen d'actions en circulation	15 792 461	15 792 461

¹ Le bénéfice du groupe par action correspond au bénéfice du groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation. Il n'existe pas d'éléments dilutifs.

Rapport de l'organe de révision du groupe



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA et ses filiales (« le groupe »), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

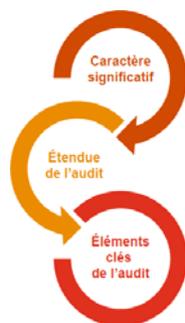
Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 109 à 154) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 9.4 millions

Nous avons finalisé les travaux d'audit des trois sociétés du groupe entièrement consolidées. Les comptes consolidés 2024 d'Entris Holding SA sont audités par PricewaterhouseCoopers SA depuis cette année. Cette participation est comptabilisée dans les comptes consolidés du groupe Valiant selon la méthode de la mise en équivalence.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Évaluation des créances clients

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, 6005 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 9.4 millions
Point de référence	Résultat avant impôts consolidé
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 940'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Etendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Nous avons défini notre approche d'audit des comptes consolidés en tenant compte des travaux d'audit dans les trois sociétés affiliées consolidées. L'audit de la consolidation, de la publication et présentation des comptes consolidés ainsi que l'audit de tous les trois sociétés affiliées ont été effectués par nous en tant qu'auditeur du groupe. Nous avons assuré que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Nous considérons l'évaluation des créances clients comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de l'évaluation de l'ampleur et du montant de la correction de valeur pour les risques de défaillance.	Notre approche d'audit contenait en premier lieu des tests fonctionnels des contrôles internes en matière de créances clients de la banque consolidé. Ainsi nous avons évalué les contrôles clés et vérifié leur bonne exécution par sondage. Ceci nous a permis de constituer une base pour évaluer si les directives du Conseil d'administration sont appliquées. Là où d'importantes marges d'appréciation ont été constatées (p. ex. lors de l'estimation des résultats futurs des clients entreprises ou des immeubles), nous avons également procédé, dans le cadre des contrôles de substance, à une appréciation critique propre.



Au 31 décembre 2024 les créances clients s'inscrivent à CHF 30.1 milliards et représentent 81.2% du total du bilan. Ils se composent des créances sur la clientèle de CHF 1.5 milliards et des créances hypothécaires de CHF 28.7 milliards. Les créances clients sont présentées net, moins la correction de valeur pour risques de défaillance de CHF 123.7 millions.

La direction juge au cas par cas, sur la base de différents facteurs importants au niveau des banques, si une variation négative entraîne une dépréciation de la créance. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions cadres économiques locales, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'emprunteur, l'affectation du modèle d'entreprise ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation de la valeur intrinsèque des garanties, qui ne se base pas sur une valeur marchande observable (p. ex. immeubles), est soumise à une importante marge d'appréciation.

Pour ce qui est des principes régissant les comptes consolidés, les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur, ainsi que pour l'évaluation des cou-vertures, prière de se reporter à la page 115 (Principes d'établissement des comptes consolidés et d'évaluation pour les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires ainsi que les corrections de valeur pour risques de défaillance), à la page 134 (Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur), ainsi qu'à la page 135 (Évaluation des couvertures) en annexe des comptes consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Nos tests fonctionnels comprenaient notamment la vérification des notations et du calcul de la capacité financière ainsi que l'évaluation des garanties, la vérification du versement de crédit et le contrôle de clôture des dossiers, la vérification des correctifs de valeur mis en œuvre et le calcul des valeurs de liquidation ainsi que la vérification du traitement des listes de surveillance des crédits et des rapports correspondants. Nos contrôles de substance détaillés comprenaient en particulier des contrôles de la solvabilité par sondage.

Nous avons procédé à une évaluation de l'approche utilisée pour déterminer et constituer des provisions pour risques de crédit inhérents. Ce faisant, nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fonde le calcul et vérifié leur cohérence d'application.

Dans le cadre de notre audit final nous avons actualisé les résultats émanant des examens de contrôle et des contrôles de substance détaillée. En plus nous avons vérifié le traitement correct des évaluations réalisées concernant la valeur intrinsèque des créances clients dans les comptes consolidés.

La combinaison de nos tests fonctionnels et de nos procédures d'audit par sondage nous a fourni une assurance d'audit suffisante pour évaluer les créances clients.

Les hypothèses utilisées se sont avérées appropriées et conformes à nos attentes.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.



Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Romer', written over a light blue horizontal line.

Thomas Romer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Mazzucca', written over a light blue horizontal line.

Dario Mazzucca
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 21 mars 2025

Publication des fonds propres et des liquidités

	a	c	e
Fonds propres pris en compte (en milliers de CHF)	31.12.2024	30.06.2024	31.12.2023
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 580 958	2 503 983	2 483 795
2 Fonds propres de base (tier1)	2 580 958	2 503 983	2 483 795
3 Fonds propres totaux	2 583 186	2 505 204	2 484 583
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (en milliers de CHF)			
4 RWA	15 653 408	15 553 014	15 268 390
4a Exigences minimales de fonds propres (en milliers de CHF)	1 252 273	1 244 241	1 221 471
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
5 Ratio CET1 (en %)	16,49	16,10	16,27
6 Ratio de fonds propres de base (en %)	16,49	16,10	16,27
7 Ratio de fonds propres globaux (en %)	16,50	16,11	16,27
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (en %)	2,50	2,50	2,50
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (en %)	0,00	0,00	0,00
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (en %)	2,50	2,50	2,50
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (en %)	8,50	8,11	8,27
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (en %)	4,00	4,00	4,00
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (en %)	1,54	1,55	1,55
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,34	9,35	9,35
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11,14	11,15	11,15
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,54	13,55	13,55
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (en milliers de CHF)	38 916 287	38 413 875	38 174 275
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,63	6,52	6,51

	a	b	c	d	e
Ratio de liquidités (LCR)	31.12.2024	30.09.2024	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (en milliers de CHF)	5 393 399	5 339 696	5 503 842	5 368 338	5 335 663
16 Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (en milliers de CHF)	4 063 492	3 744 384	4 018 130	3 980 543	3 944 614
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	133	143	137	135	135

	a	c	e
Ratio de financement (NSFR)	31.12.2024	30.06.2024	31.12.2023
18 Refinancement disponible stable (en CHF)	29 622 265	29 469 169	28 664 209
19 Refinancement stable nécessaire (en CHF)	25 860 411	25 863 103	25 563 438
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	115	114	112

La publication intégrale pour le groupe Valiant, conformément à la circulaire FINMA 2016/1, est disponible sur le site Internet de Valiant, sous le lien suivant : valiant.ch/resultats.

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

Bilan

	Annexe	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Actifs					
Liquidités	2	41 502	26 127	15 375	58,8
Actifs détenus à court terme en titres	15	10 226	14 782	-4 556	-30,8
Total des liquidités et des actifs détenus à court terme en titres		51 728	40 909	10 819	26,4
Autres créances à court terme		177	81	96	118,5
Actifs de régularisation		140 233	150 079	-9 846	-6,6
dont envers les entreprises affiliées		140 233	150 079	-9 846	-6,6
Total de l'actif circulant		192 138	191 069	1 069	0,6
Immobilisations financières	2	954	954	0	0,0
Participations	2, 5	1 221 609	1 221 609	0	0,0
Total de l'actif immobilisé		1 222 563	1 222 563	0	0,0
Total des actifs		1 414 701	1 413 632	1 069	0,1
Passifs					
Autres dettes à court terme		242	229	13	5,7
Passifs de régularisation		1 326	1 411	-85	-6,0
dont envers les entreprises affiliées		0	0	0	n/a
Total capitaux étrangers à court terme		1 568	1 640	-72	-4,4
Engagements envers les banques		150 000	200 000	-50 000	-25,0
dont envers les entreprises affiliées		150 000	200 000	-50 000	-25,0
Provisions		0	0	0	n/a
Total capitaux étrangers à long terme		150 000	200 000	-50 000	-25,0
Total des fonds étrangers		151 568	201 640	-50 072	-24,8
Capital social	16	7 896	7 896	0	0,0
Réserve légale issue du capital		1 523	1 550	-27	-1,7
dont réserves d'apports en capital		70	70	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice		711 846	711 846	0	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice		403 841	342 693	61 148	17,8
Bénéfice au bilan		138 027	148 007	-9 980	-6,7
dont bénéfice reporté		1	0	1	n/a
dont bénéfice de l'exercice		138 026	148 007	-9 981	-6,7
Propres parts du capital	6	0	0	0	n/a
Total des fonds propres		1 263 133	1 211 992	51 141	4,2
Total des passifs		1 414 701	1 413 632	1 069	0,1

Compte de résultat

		2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Recettes des prestations	Annexe				
Frais de gestion		3 239	3 058	181	5,9
Recettes des prestations		3 239	3 058	181	5,9
Charges d'exploitation					
Charges salariales, assurances sociales et autres frais de personnel		-3 066	-2 683	-383	14,3
Charges de personnel		-3 066	-2 683	-383	14,3
Autres charges d'exploitation		-1 788	-1 981	193	-9,7
Autres charges d'exploitation		-1 788	-1 981	193	-9,7
Provisions		0	0	0	n/a
Amortissements et corrections de valeur		0	0	0	n/a
Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts		-1 615	-1 606	-9	0,6
Résultat financier					
Produit des participations	19	140 000	150 000	-10 000	-6,7
Charges d'intérêts		-513	-838	325	-38,8
dont envers les entreprises affiliées		-513	-838	325	-38,8
Produit des intérêts		236	159	77	48,4
Autres produits financiers		2 409	3 944	-1 535	-38,9
dont bénéfice des aliénations d'immobilisations		-	0	0	n/a
Autres charges financières		-2 119	-3 457	1 338	-38,7
Résultat financier		140 013	149 808	-9 795	-6,5
Résultat d'exploitation avant résultat extraordinaire et impôts		138 398	148 202	-9 804	-6,6
Produits extraordinaires	13	0	0	0	n/a
Charges extraordinaires	13	0	0	0	n/a
Résultat extraordinaire		0	0	0	n/a
Résultat d'exploitation avant impôts		138 398	148 202	-9 804	-6,6
Impôts		-372	-195	-177	90,8
Bénéfice de l'exercice		138 026	148 007	-9 981	-6,7

Annexe aux comptes annuels

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional. Vous trouverez le rapport annuel détaillé aux pages 13 à 44.

1. Indications relatives aux principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier celles de l'article relatif à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes appliqués sont conformes à la loi. Les actifs détenus à court terme en titres qui sont portés au bilan dans les liquidités sont évalués à la valeur de marché. Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Les adaptations de valeur en résultant ont lieu par le biais des « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Les participations sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition, et leur valeur intrinsèque est contrôlée au minimum une fois par an. Par ailleurs, il n'y a aucune particularité relative à la comptabilisation au bilan nécessitant une présentation distincte. Les propres parts de capital acquises durant l'année comptable 2024 ont été utilisées pour des rémunérations liées aux actions. Le montant résiduel a été vendu. Le revenu a été comptabilisé dans la réserve légale issue du capital, sans impact sur le compte de résultat. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il est renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel. Par ailleurs, il n'est pas établi d'états financiers selon une norme reconnue au sens de l'art. 962, al. 3, CO.

2. Indications et précisions relatives aux positions du bilan et au compte de résultat

Les immobilisations financières de CHF 1,0 million (contre CHF 1,0 million l'exercice précédent) sont exclusivement des actions de sociétés suisses. Les participations de CHF 1222 millions (contre CHF 1222 millions l'exercice précédent) comprennent les positions citées au point 5. Les liquidités sont placées auprès de la Banque Valiant SA, une filiale à 100 % de Valiant Holding SA.

3. Dissolution nette de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été dissoute.

4. Nombre de collaboratrices et collaborateurs

Au sein de Valiant Holding SA, 3,0 équivalents temps plein (contre 3,0 équivalents temps plein l'exercice précédent) sont occupés.

5. Participations directes et indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Participation directe	Participation indirecte
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	100,00	100,00		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	49,97	49,97		x
Entris Holding SA, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84		x
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 200 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance AG, Berne	Services financiers	100	100,00	100,00	x	
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00	x	
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00	x	
Viseca Payment Services SA, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24		x

¹ Participation dans le groupe bancaire Entris

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 millions.

6. Propres parts

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2024		0
+ Achats	106.08	29817
- Ventes	101.40	-10178
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	104.58	-19639
Propres actions nominatives au 31.12.2024		0

Les propres parts du capital ont été cédées ou vendues au cours du jour durant l'exercice sous revue. L'ensemble des propres parts du capital ayant été vendues, aucune compensation passive n'a été nécessaire au 31 décembre 2024.

7. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Il n'existe pas de dette résultant d'opérations de crédit-bail (leasing) n'arrivant à échéance, ni ne pouvant être dénoncée au cours des douze mois qui suivent la date de clôture du bilan.

8. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

9. Montant total des sûretés constituées pour des dettes en faveur de tiers

Il n'existe aucune sûreté constituée pour des dettes en faveur de tiers.

10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

Il n'existe pas d'actif engagé en garantie des dettes de l'entreprise et d'actifs grevés d'une réserve de propriété.

11. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élèvent à CHF 0,1 million (contre CHF 0,1 million l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe.

12. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'au personnel durant l'exercice sous revue

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4077	4290	358	358
Membres du comité de direction	1822	1388	160	116
Membres de direction	268	201	24	17
Total	6167	5879	542	491

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations, aux pages 81 à 104). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour le personnel. Il n'existe pas de programme d'option.

13. Explications relatives aux positions extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Autres postes	0	0
Total des produits extraordinaires	0	0
Charges extraordinaires		
Autres postes	0	0
Total des charges extraordinaires	0	0

14. Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant Holding SA au cours de l'année écoulée.

15. Évaluation des actifs aux valeurs de marché/boursières

Les actifs détenus à court terme en titres sont évalués à la valeur de marché.

16. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

UBS Fund Management (Switzerland) AG indiquait posséder une participation de 10,26 % dans Valiant Holding SA le 9 mai 2024.

Swisscanto Directions de Fonds SA indiquait posséder une participation de 4,99 % dans Valiant Holding SA le 14 juin 2023.

17. Renseignements concernant l'évaluation des risques

L'évaluation des risques de Valiant Holding SA s'effectue conjointement avec l'évaluation des risques de la Banque Valiant SA au niveau de l'ensemble du groupe. Les renseignements sur l'évaluation des risques sont fournis dans l'annexe des comptes consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques », aux pages 122 à 133.

18. Créances et engagements envers les parties liées

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Créances et engagements envers des participants directs ou indirects et des organes		
Engagements envers des participants directs	242	229
Créances et engagements envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue		
Créances sur des sociétés affiliées	181 735	176 205
Engagements sur des sociétés affiliées	150 000	200 000

Le conseil d'administration statue sur la rémunération variable après la date de clôture du bilan. Aucune délimitation pour bonus n'est donc comptabilisée sous les engagements envers les organes.

19. Distributions de dividendes des sociétés affiliées

La date de clôture du bilan pour Valiant Holding SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées est le 31 décembre. Valiant Holding SA tient compte, à titre provisoire, des dividendes versés par les sociétés affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et tranché sur la question des versements de dividendes.

Proposition de répartition du bénéfice

	2024 en CHF	2023 en CHF
Bénéfice de l'exercice	138 025 693.41	148 007 140.47
Report de bénéfice	659.91	54.94
Bénéfice au bilan	138 026 353.32	148 007 195.41
Proposition du conseil d'administration		
Total à disposition de l'assemblée générale	138 026 353.32	148 007 195.41
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	-46 430 000.00	-61 148 000.00
Versement du dividende	-91 596 273.80	-86 858 535.50
Report du bénéfice à compte nouveau	79.52	659.91

Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Valiant Holding SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

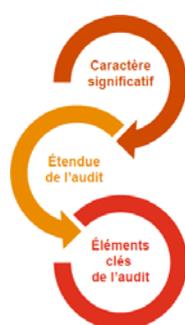
Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 161 à 168) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 5.66 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Evaluation des participations

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, 6005 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5.66 millions
Point de référence	Total des actifs
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs de référence pour déterminer l'importance relative. Selon notre appréciation, il représente une norme pour les considérations de matérialité des sociétés holding.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 566'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Evaluation des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des participations comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de la valorisation des participations.</p> <p>Au 31 décembre 2024 les participations dans la Banque Valiant SA et autres filiales, s'élèvent à CHF 1.2 milliards et représentent 86.4% du total du bilan. Un correctif de valeur de cette position aurait des répercussions importantes sur les capitaux propres de Valiant Holding SA. La valeur intrinsèque des participations dépend des résultats futurs des filiales, notamment de Banque Valiant SA. Certaines marges d'appréciation existent quant à la détermination des hypothèses concernant les résultats futurs.</p> <p>Pour ce qui est des principes d'établissement du bilan et d'évaluation ainsi que des données relatives aux participations, prière de se reporter aux pages 163 et 164 en annexe des états financiers.</p>	<p>Dans notre approche d'audit nous avons examiné comment la Direction a procédé à des tests de dépréciation concernant les participations les plus importantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> comparé les résultats actuels de toutes les sociétés avec les budgets correspondants dans le but d'identifier des hypothèses optimistes de projection concernant les profits; validé les perspectives d'avenir compte tenu de l'approbation de la planification pluriannuelle par le Conseil d'administration, et les avons discutées avec la Direction; procédé à des analyses de sensibilité des paramètres clés des tests de dépréciation (taux d'escompte et taux de croissance durables). <p>Dans l'ensemble, nous considérons que les bases et les hypothèses utilisées par la Direction et le Conseil d'administration pour le contrôle de la valorisation des participations par rapport à nos propres analyses sont appropriées.</p>



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative,



nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Romer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Dario Mazzucca
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 21 mars 2025

Adresses de Valiant Holding SA

Adresse de domicile

Valiant Holding SA
c/o Banque Valiant SA
Pilatusstrasse 39
6003 Lucerne

Autres adresses

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
3001 Berne